

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

**INSEPS**

**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES  
ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE  
PHYSIQUE ET DU SPORT  
(STAPS)**

**THEME**

**LE SPORT DE COMPETITION A  
L'UNIVERSITE : APPROCHE DE LA  
REPRESENTATIVITE DES ETUDIANTS  
AU SEIN DU DAKAR UNIVERSITE CLUB**

*Présenté et Soutenu par :*  
**Khaoussou SIGNATE**

*Sous la Direction de :*  
**Ibrahima DIA**  
**Professeur à l'INSEPS**

*Année Universitaire 1996-1997*

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

**INSEPS**

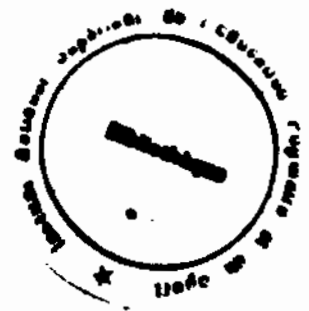
**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES  
ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE  
PHYSIQUE ET DU SPORT  
(STAPS)**

**THEME**

**LE SPORT DE COMPETITION A  
L'UNIVERSITE : APPROCHE DE LA  
REPRESENTATIVITE DES ETUDIANTS  
AU SEIN DU DAKAR UNIVERSITE CLUB**

*Présenté et Soutenu par :*  
**Khaoussou SIGNATE**

*Sous la Direction de :*  
**Ibrahima DIA**  
Professeur à l'INSEPS



*Année Universitaire 1996-1997*

# PLAN

## INTRODUCTION

### CHAPITRE I : METHODOLOGIE

1. Population étudiée
2. Instruments de collecte des données
3. Echantillonnage
4. Traitement des données

### CHAPITRE II. REVUE DE LITTERATURE

#### ORGANISATION INTERNATIONALE DU SPORT

##### I.1. Le mouvement olympique

- I.1.1. Le Comité International Olympique
- I.1.2. Structuration et fonctionnement du CIO

##### I.1.2.1. Les organes du CIO

##### I.1.2.2. Les fédérations sportives internationales

I.1.2.2.1. Rôles et missions des FIS

I.1.2.2.2. Organisation internationale des FIS

##### I.1.2.3. Les Comité Nationaux Olympiques

I.1.2.3.1. Rôles et mission des CNO

##### I.1.3. Organigramme du sport international

##### I.1.4. Les rencontres sportives internationales

##### I.1.4.1. Les jeux olympiques

I.1.4.1.1. Participation aux jeux

I.1.4.1.2. Organisation des jeux

##### I.1.5. Les jeux continentaux et régionaux

#### II. ORGANISATION INTERNATIONALE DU SPORT UNIVERSITAIRE

##### INTRODUCTION

II.1. Les fondements du sport universitaire

II.2. Historique du sport universitaire

II.3. Structuration et fonctionnement de la F.I.S.U.

II.3.1. Les structures de la F.I.S.U.

II.3.2. Fonctionnement de la F.I.S.U.

II.3.2.1. Organisation et participation aux manifestations de la F.I.S.U.

II.3.2.1.1. Compétence exclusive de la F.I.S.U.

II.3.2.1.2. Droits et devoirs du comité d'organisation

II.3.2.1.3. Droits et devoirs des participants

II.4. Les défis de la F.I.S.U.

### **III. ORGANISATION DU SPORT UNIVERSITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

#### **INTRODUCTION**

- III.1. Les organes de la WAUG
- III.2. Organisation et participation aux jeux

### **IV. LE SPORT UNIVERSITAIRE AU SENEGAL**

#### **INTRODUCTION**

- IV.1 Mission de l'U.A.S.S.U. au niveau universitaire
- IV.2. Situation pratique du sport à l'Université
  - IV.2.1 Le S.A.P.S
    - IV.2.1.1. Organisation du S.A.P.S
  - IV.2.2. Le DUC
    - IV.2.2.1 Organisation du DUC
    - IV.2.2.2 gestion financière du DUC

### **CHAPITRE III : PRESENTATION INTERPRETATION DES DONNEES**

- I Présentation et description des tableaux**
- II Analyse et interprétation des données**

### **CHAPITRE IV : POUR UNE MEILLEUR DEVENIR DU SPORT DE**

#### **COMPETITION A L'UNIVERSITE**

- IV.I : Organisation au niveau national**
  - IV.I.1 - Organisation de la FSSU**
  - IV.I.2- Fonctionnement de la FSSU**
  - IV.I.3 : Activités de la FSSU**
    - IV.I.3.1 - Le Championnat du Sénégal Universitaire**
- IV.II : Organisation au niveau régional**
  - IV.II.1- Le Championnat régional universitaire**
- IV.III : Organisation au niveau de l'Association**

#### **CONCLUSION-**

#### **BIBLIOGRAPHIE**

#### **ANNEXE**

## DEDICACES

*A* Mon père El Hadj Mamadou SIGNATE pour nous avoir béni;

*A* Ma mère Adja Assa CAMARA pour l'amour qu'elle n'a cessé de nous apporter et son dévouement pour notre réussite;

*A* Mon beau frère Diamé BAYO et ma soeur Salimatou SIGNATE pour l'éducation qu'ils m'ont donné;

*A* Mes frères Boubacar, Ibrahima et Mamadou Lamine;

*A* Mes soeurs Fatoumata, Aïssatou, Mariama et Mame Diarra;

*A* Toute ma famille;

*A* Mes neveux Mamadou, Diéonrou, Ansoumane, Alicouran et Nouhoum BAYO;

*A* Mes nièces Bétou et Fatoumata BAYO;

*A* Mon ami et frère Abdoulaye ANNE pour son amitié sincère et son soutien constant;

*A* Mes camarades de promotion Moussa DIALLO, Lamine KANE, Ansoumana GOUDIABY, Gabriel SAGNA et Abdoulaye SY;

*A* Tous les étudiants de l'IN.S.E.P.S. ;

*A* Tout le personnel de l'IN.S.E.P.S.

## REMERCIEMENTS

*A Monsieur DIA, Professeur à l'INSEPS pour avoir bien voulu diriger ce travail ;*

*A Monsieur KANE, Professeur à l'INSEPS, pour ses conseils ;*

*A Mes Cousins Salif SIGNATE et Bakary SIGNATE, ainsi que son épouse Fayole SEME pour leur soutien ;*

*A Toute la famille ANNE, pour son hospitalité*

*A Malai CAMARA, pour ses conseils ;*

*A Souleymane Alpha SOW, pour son estime*

*A Souleymane DIOP et Sidy KANE pour leur amitié*

*A El Hadji Fodé DIOUF,*

*A Papa Boucar NDOUR*

*A Mactar DIOUM*

*A Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce document.*

## INTRODUCTION

Né au XIX<sup>e</sup> siècle en Angleterre, le sport s'est finalement imposé comme un véritable phénomène social des temps modernes qui ne laisse personne indifférent.

Son influence s'étend à tous les domaines de la vie communautaire qu'il soit d'ordre économique, politique ou socio-éducatif ; d'où l'engouement de plus en plus grand des populations autour du mouvement sportif.

Le sport participe au développement et à la formation de l'individu. C'est en ce sens que dans plusieurs pays, le sport a souvent constitué un des piliers du système éducatif en général et universitaire en particulier.

Dans cette dynamique, notre pays n'est pas en reste. En effet, la pratique des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur au Sénégal répond en principe à trois grands objectifs :

- l'enseignement de « l'E.P.S. en tant que facteur plus particulier d'éducation, d'hygiène et de santé » ;
- le « sport récréatif ou de masse, en tant que facteur d'animation, de détente et de loisir » ;
- le « sport de haute compétition, en tant que facteur de formation et d'émulation (recherche de dépassement, de performance et de confrontation) ». (Charte du sport, exposé des motifs, 1984).

Plusieurs études ont été menées sur les activités physiques et sportives des étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ; mais à notre avis aucune d'elles n'a en effet spécifiquement pris en charge le sport de compétition.

Or, au niveau de l'enseignement supérieur et conformément à l'article 4 du décret n° 73-896 du 1<sup>er</sup> Octobre 1973, la pratique des activités physiques et sportives a entre autres pour but « la pratique et la préparation de la compétition afin de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive scolaire qui s'est dégagée au cours des années précédentes ».

Mais cependant, s'il en est ainsi dans le principe, la pratique s'accorde-t-elle aux objectifs ?

Un constat général s'impose de toute façon : malgré l'existence d'un championnat régional scolaire et universitaire (UASSU) mais aussi d'un championnat universitaire (inter-facultés) ; ainsi que d'un club de championnat national (le DUC) : les étudiants s'intéressent très peu au sport de compétition.

Au niveau par exemple du Dakar-Université-Club (DUC), on constate pour le déplorer une faible représentativité des étudiants à tous les échelons de la vie du club.

Cet état de fait est-il alors imputable à l'orientation même des A.P.S. à l'Université ?

Ou serait-ce du fait du caractère privé du DUC ?

Ou encore, les étudiants jugeraient-ils la compétition inconciliable avec leurs conditions de vie et d'étude au sein de l'espace universitaire ? Ou simplement ignoreraient-ils les apports considérables de la pratique du sport dans leur vie ?

Telles sont les questions qui structurent notre problématique et auxquelles, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à travers ce présent thème de recherche: **Le sport de compétition à l'université : approche de la représentativité des étudiants au sein du DUC.** Cette problématique telle qu'explicitée ci-dessus nous amène à formuler deux hypothèses principales :

1. Les conditions de vie et d'étude au sein de l'espace universitaire sont-elles qu'elles ne permettent pas une adhésion massive des étudiants au sport de compétition.

2. L'orientation et l'organisation du sport à l'université ne sont pas de nature à inciter les étudiants au sport de compétition.

Ces hypothèses principales suscitent quelques hypothèses secondaires :

1.1- Les réalités présentes de l'université n'offrent pas toujours un cadre d'application pratique des dispositions législatives régissant la pratique des A.P.S. dans l'enseignement supérieur.

2.1- Le sport de compétition demeure en marge de la vie des étudiants puisque ne leur offrant aucun privilège dans leur cursus universitaire.

Ainsi, pour mener à bien notre recherche, nous l'avons scindée en quatre parties.

Dans la première partie, il s'agira de définir le cadre théorique de notre étude. Autrement dit, de procéder : d'abord à un exposé succinct sur l'organisation internationale du sport ; ensuite, nous parlerons de celle du sport universitaire au niveau mondial puis continental (en Afrique de l'Ouest) avant de terminer par le sport universitaire dans notre pays.

Dans la deuxième partie, il sera question d'un exposé des procédés méthodologiques utilisés dans le cadre de notre recherche.

Dans la troisième partie, nous procéderons à la présentation et à l'interprétation des données recueillies.

Dans la quatrième partie, enfin, nous essayerons de dégager des conclusions pratiques en vue d'une meilleure intégration du sport de compétition dans la vie universitaire au Sénégal.



# DEFINITION DES CONCEPTS

## 1. SPORT

Le terme s'est beaucoup transformé et sa signification a varié par rapport à celle de son origine. De l'ancien Français « desport » du verbe desporter, (s'ébattre) il caractérisait tout genre d'amusement au XIIe siècle.

Selon Pierre de Coubertin, le sport est le « culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le progrès et pouvant aller jusqu'au risque ».

Quant à M. Bouet, le sport serait « une recherche de compétition et de performance dans le champ des activités physiques intentionnellement affrontée à des difficultés ». (M. Bouet, signification du sport, Edition Universitaire, 1968).

Cependant, la définition de G. Magnane nous semble la plus complète et à laquelle nous souscrivons le mieux.

Il définit le sport comme une « activité de loisir dont la dominante est l'effort physique participant à la fois du jeu et du travail pratiqué de façon compétitive, comportant des règlements et des institutions spécifiques, et susceptible de se transformer en activité professionnelle ».

## 2. COMPETITION

Selon le dictionnaire universel (1988), la compétition est la recherche simultanée d'un même but, d'une même réussite par deux ou plusieurs personnes, groupes de personnes dans un esprit de rivalité.

Dans le domaine spécifique du sport, la compétition selon M. Bouet, peut être définie comme: l' « opération sociale qui consiste à faire un vainqueur dans le domaine d'une confrontation des forces physiques et morales qui n'utilise la valeur qu'à manifester la valeur » (M. Bouet, signification du sport, Editions Universitaires 1968).

Nous ajouterons à cette définition qui nous paraît forte juste que la compétition est la forme spécifique du rapport interhumain dans le sport.

L'essentiel de sa signification c'est qu'elle est un comportement de comparaison inter-individus s'effectuant en actions accomplies en vue de l'affirmation d'une supériorité de l'agent par rapport aux autres.

# CHAPITRE I : METHODOLOGIE

## I.1. Population étudiée

Dans le cas de notre présente recherche, elle représente l'ensemble des étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop.

Par souci de représentativité de notre échantillon, nous nous sommes intéressé aussi bien aux facultés qu'aux instituts et écoles nationales sous tutelle de l'université. Notre population, par ailleurs, a été élargie à tous ceux qui sont plus ou moins impliqués dans l'organisation et la gestion du sport à l'université. Nous préciserons simplement à ce niveau que, cette tranche de notre population a été sollicitée essentiellement dans le cadre de nos entretiens.

## I.2. Instruments de collecte des données

Vu la nature de notre sujet qui s'adresse à une assez large population, nous avons jugé judicieux de faire recours à un questionnaire.

En plus de ce questionnaire, nous avons effectué un certain nombre d'entretiens avec des personnes indiquées, pouvant nous fournir des informations utiles sur le sport à l'université. Notre questionnaire a été construit sur la base de variables socio-démographiques et socioculturelles susceptibles d'influencer la pratique ou non du sport de compétition en milieu universitaire.

Pour nous assurer de la validité de notre questionnaire, nous avons effectué un pré-test sur une quinzaine de sujets en veillant bien à couvrir l'ensemble des composantes de notre population. Ce pré-test nous a surtout permis de rendre beaucoup plus accessibles certaines questions qui portaient à confusion au niveau des sujets. C'est seulement après, que nous avons définitivement administré notre questionnaire.

Ainsi, 150 exemplaires ont été distribués et tous récupérés.

En ce qui concerne les entretiens, il nous ont permis de recueillir l'avis de quelques responsables administratifs sur la situation actuelle du sport à l'université ; les maux dont il souffre et les actions à entreprendre pour un meilleur devenir du sport étudiant dans notre pays.

En plus du questionnaire et des entretiens, nous nous sommes également appuyé sur une bibliographie et des enquêtes pour la revue théorique et les données statistiques.

## I.3. Echantillonnage

Nous avons effectué un échantillonnage «accidentel » vu les nombreux critères (sexe, âge, structures d'enseignement etc.) qui se distribuent dans notre population.

Cet échantillonnage a consisté à prendre simplement les cas qui se présentent accidentellement jusqu'à obtenir un échantillon de la taille désirée : soient 150 sujets.

Signalons cependant, que cet échantillon bien qu'accidentel n'a pris en compte que les sujets s'adonnant au moins à une forme de pratique sportive. Cette discrimination relève du fait qu'il nous paraît évident que celui qui ne s'intéresse pas aux A.P.S. ne saurait pratiquer un sport de compétition ; objet de notre problématique.

Précisons d'autre part, que nous avons bien veillé à ce que notre échantillon couvre les différentes composantes de notre objet de recherche.

#### **I.4. Traitement des données**

Il a consisté essentiellement : d'abord en une transformation des résultats du questionnaire en données statistiques en vue de faciliter leur exploitation ; puis en une présentation de ces données sous forme de tableaux ; et enfin en une interprétation des résultats par des compilations des différentes variables de notre recherche.

### II.1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU SPORT

#### II.1.1 Le mouvement olympique

C'est le congrès du 3 Juin 1894 tenu à la Sorbonne (Paris) qui décidera du rétablissement des jeux, de leur organisation quadriennale et de la création d'un Comité International Olympique (CIO) indépendant à l'égard des nations et des mouvements sportifs.

Ainsi, naquit le mouvement olympique chargé de la promotion de l'olympisme dans le monde et dirigé par le CIO qui comprend : les Fédérations Internationales (F.I) et les Comités Nationaux Olympiques (C.N.O).

La philosophie du mouvement olympique est que le sport participe au développement et à la formation de l'individu.

##### II.1.1.1. Le Comité International Olympique (C.I.O)

Le CIO est une association internationale qui a son siège à Lausanne (Suisse).

C'est la structure de réflexion et d'orientation du mouvement olympique. Sa durée est illimitée et son action est assurée par ses organes. De par sa composition, le CIO n'est pas une résultante des fédérations internationales, ni des comités nationaux olympiques. Il est constitué plutôt de personnalités qualifiées et fonctionne sur la base de la cooptation.

Les membres du CIO doivent obligatoirement parler soit le Français, soit l'Anglais. Ils ne peuvent pas être des délégués de leur pays : ils sont plutôt des représentants du CIO dans leur pays d'origine. Les membres du CIO peuvent se retirer par démission ou sont remplacés lorsqu'ils sont atteints par la limite d'âge qui est de 72 ans au maximum.

Chaque pays ne peut avoir au sein du CIO qu'un seul élu exceptées les grandes nations qui peuvent en avoir deux au maximum.

##### II.1.1.2. Structuration et fonctionnement du CIO

###### II.1.1.2.1. Les organes du CIO

###### La session

Elle constitue l'Assemblée Générale des membres du CIO. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire et deux fois les années olympiques avant les jeux d'hiver et avant les jeux d'été. Son organisation est à la charge du Comité National Olympique du pays d'accueil, ou du comité d'organisation des jeux de l'année olympique.

Les principales fonctions de la session sont :

- l'élection de nouveaux membres du CIO
- le choix des villes devant abriter les jeux
- la reconnaissance ou le retrait de CNO ou de fédérations internationales
- l'établissement ou la modification des règles olympiques

- l'approbation des rapports établis par les commissions du CIO
- l'étude des compte-rendus des travaux des commissions d'organisation.

La plupart des décisions de la session sont prises sur recommandation de la commission exécutive.

### **La commission exécutive**

Elle est composée d'un président, de trois vice-présidents et de cinq membres, tous élus par la session. Le président est élu pour huit ans et rééligible par période de quatre ans. Les vice-présidents sont élus pour quatre ans et ne sont rééligibles qu'après une période d'interruption de quatre autres années à ce poste.

Les cinq membres cessent leur fonction par roulement.

La commission exécutive se réunit au moins quatre fois par an en dehors des sessions.

Elle gère les affaires courantes, les finances et l'administration générale du CIO. La commission exécutive nomme un directeur chargé de diriger le Secrétariat Général qui établit l'ordre du jour des réunions et fait les recommandations qui seront soumises à l'approbation de la commission exécutive.

### **Le Secrétariat Général**

C'est l'organe administratif permanent du CIO composé d'un personnel rémunéré par le CIO. Il est chargé de faire respecter les règles de l'Association et de veiller au bon déroulement des réunions.

### **Les commissions du CIO**

Le président nomme des commissions spécialisées ou des groupes de travail chargés d'étudier certains sujets et de faire des recommandations à la commission exécutive. Certaines de ces commissions regroupent des membres du CIO mais aussi des représentants de CNO ou de FI, des athlètes ou des spécialistes.

On note entre autres les commissions suivantes :

#### **La commission du mouvement olympique**

Elle est constituée des membres de la commission exécutive, des représentants des FI et des CNO.

Le Directeur du CIO, le Président de la commission des athlètes participent également à cette commission d'où l'importance de ses recommandations.

#### **La commission de la solidarité olympique**

Elle gère la part des revenus de l'organisation des jeux qui revient au CIO

- La commission pour l'académie internationale olympique
- La commission d'admission
- La commission des athlètes
- La commission culturelle
- La commission des finances
- La commission juridique
- La commission médicale

- La commission de presse
- La commission de révision de la charte
- Le conseil de l'ordre olympique.

## **Les organisations diverses du CIO**

### **L'académie internationale olympique**

C'est un centre permanent de recherche et de formation de l'olympisme.

Elle organise des conférences sur des thèmes variés qui englobent les aspects historiques, techniques, juridiques et artistiques du sport.

### **L'Association olympique internationale pour la recherche médico-sportive**

En collaboration avec la commission médicale du CIO, cette association est particulièrement chargée de l'accréditation des laboratoires de contrôle antidopage.

### **Le Symposium International Sport-Média-Olympisme (SISMO)**

C'est un colloque d'envergure mondiale qui traite des rapports du sport aux médias (presse - radio - télévision).

### **Le tribunal arbitral du sport (TAS)**

C'est l'organe du C.I.O. chargé de trancher les conflits et les litiges non techniques dont la résolution n'est pas prévue par la charte olympique..

Par ce tribunal, le CIO évite ainsi une ingérence des juridictions étatiques dans la gestion des problèmes du mouvement olympique.

## **II.1.1.2.2. Les Fédérations Sportives Internationales (FSI)**

Les Fédérations Sportives Internationales sont en quelque sorte des Associations internationales regroupant par discipline toutes les fédérations nationales affiliées.

Ces fédérations internationales n'ont pas de modèle type d'organisation. Cependant, on trouve sous des appellations diverses, les organes internes classiques nécessaires au fonctionnement de tout organisme.

On peut noter ainsi entre autres organes :

- **l'Assemblée Générale ou le congrès** : C'est l'organe délibérant constitué des représentants de toutes les fédérations nationales affiliées.

Le congrès se réunit le plus souvent une fois par an en session ordinaire.

Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de l'organe exécutif de la fédération, ou sur la demande d'une partie plus ou moins importante des fédérations affiliées.

L'Assemblée Générale délibère sur les questions importantes après recommandation de l'organe exécutif.

Elle est chargée de l'approbation des règles ou de leur modification, de l'admission de nouveaux membres, de l'élection des membres de l'organe exécutif et des commissions de la fédération.

- **L'organe exécutif** : Il comprend généralement un président, des vice-présidents et des membres représentant souvent les différentes unions continentales de la FSI.

L'organe exécutif comprend également un Secrétaire Général, un Trésorier et éventuellement des adjoints.

Les membres de l'organe exécutif sont souvent élus pour 4 ans.

- **Les commissions** sont chargées chacune dans son domaine de faire les rapports de leurs réflexions et des propositions à l'organe exécutif, qui les soumet à l'approbation du congrès.

#### **II.1.1.2.2.1. Rôle et missions des FSI**

Les Fédérations Sportives Internationales sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'établissement des règles techniques de son sport, mais aussi de l'organisation et du contrôle des différentes compétitions internationales dans ce sport.

Les Fédérations Internationales fixent non seulement les « règles de jeu » mais également celles relatives aux installations sportives, aux équipements et aux matériels utilisés.

En règle générale, la mission principale des FSI est de promouvoir le développement de leur sport dans le monde.

Elles peuvent à cet effet, s'appuyer sur le CIO auprès duquel elle peuvent solliciter l'admission de leur sport comme discipline olympique.

En effet, seuls les sports largement pratiqués par les hommes dans au moins 50 pays et 3 continents, ainsi que ceux pratiqués par les femmes de 35 pays et 3 continents, peuvent être inscrits au programme des jeux olympiques.

A ce titre, le CIO reconnaît 28 FIS dont le sport figure au programme des olympiades.

Ainsi, le CIO compte 22 fédérations olympiques internationales pour les jeux d'été, 5 pour les jeux d'hiver et une pour les deux.

#### **II.1.1.2.2.2. Organisation internationale des FIS**

Entre les FIS et les Fédérations Nationales dont elles sont composées, on peut noter des unions continentales.

Ces unions continentales sont des confédérations qui regroupent les fédérations d'un même continent. Elles sont reconnues par les FIS qui leur confient l'organisation des rencontres continentales ou régionales.

D'autre part, toutes les FIS sont regroupées au sein de l'Association Générale des Fédérations Internationales du Sport (AGFIS) qui est une Association mondiale.

### **II.1.1.2.3. Les comités Nationaux Olympiques**

Le CIO reconnaît 158 CNO dans le monde.

En effet, pour être reconnu, le CNO doit remplir certains critères.

Le CNO doit être un organisme tout à fait autonome vis-à-vis des mouvements politiques, religieux; il doit résister aux pressions économiques.

Le CNO doit obligatoirement comprendre :

- Les membres du CIO résidant dans le pays s'il y en a. Ils seront les membres de droit des organes internes de direction du comité et y exercent le droit de vote.

- Au moins 5 fédérations nationales affiliées aux FSI reconnues par le CIO.

Parmi ces cinq fédérations, trois doivent être des fédérations olympiques. Ces dernières doivent constituer la majorité votante dans tous les organes dirigeants du CNO.

#### **II.1.1.2.3.1. Rôle et mission des CNO**

Les Comités Nationaux Olympiques sont les seuls interlocuteurs du CIO dans chaque pays où il en existe.

Les CNO sont chargés d'assurer en ayant une compétence exclusive, la représentation des pays concernés aux jeux olympiques ainsi qu'aux autres manifestations patronnées par le CIO.

La mission principale du CNO est de veiller à la protection et au développement du mouvement olympique et du sport amateur, d'enseigner et de faire respecter les principes fondamentaux de l'olympisme de servir de trait d'union entre les fédérations nationales affiliées aux FSI reconnues par le CIO, d'inciter et d'aider le gouvernement de son pays à appliquer un programme de culture physique et sportive pour la jeunesse.

#### **II.1.1.2.3.2. Organisation internationale des CNO**

Tous les CNO se sont regroupés au sein de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO).

A côté de cette Association mondiale, on note cinq associations continentales de CNO

- l'ACNOA (Association des CNO d'Afrique)

- l'ACNOE (Association des CNO d'Europe)

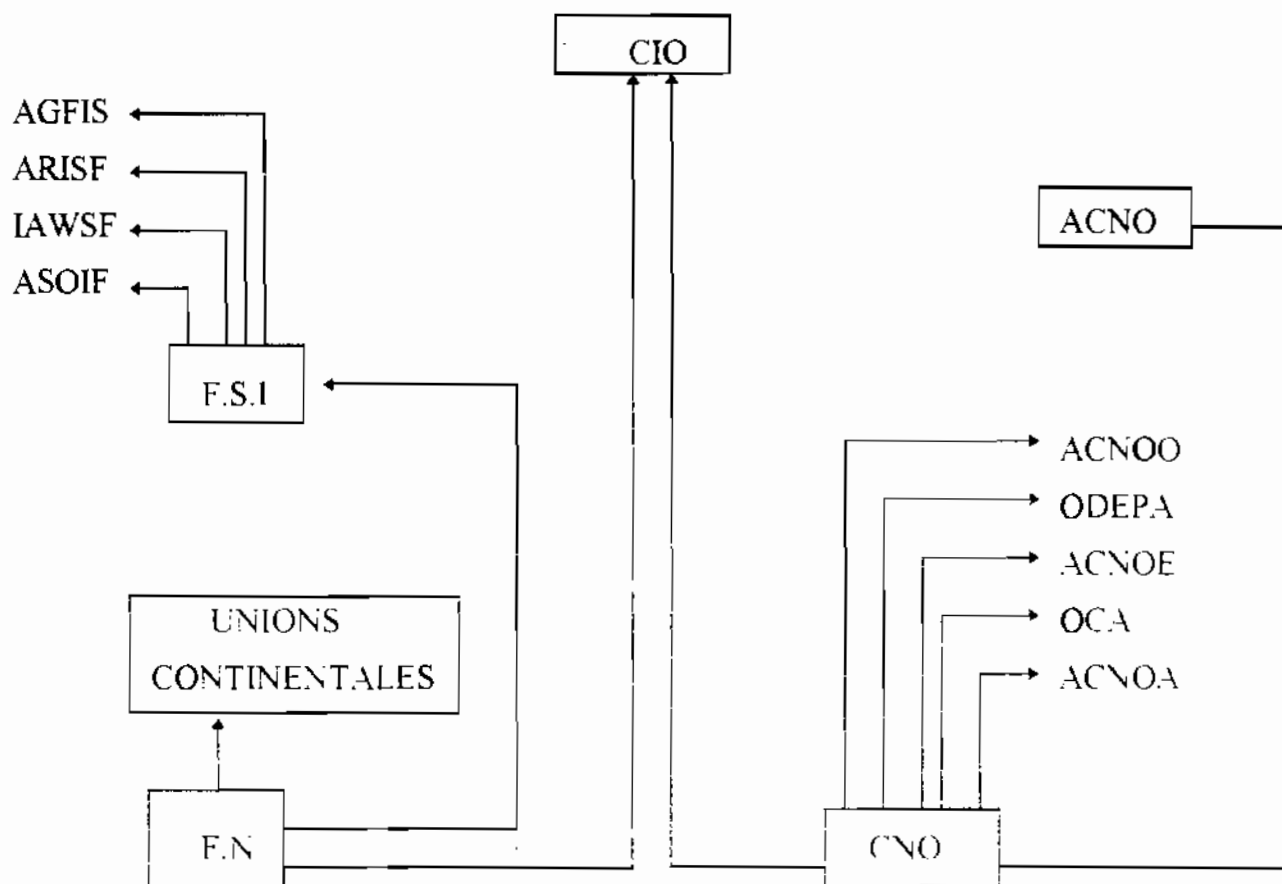
- l'OCA (Conseil Olympique d'Asie)

- l'ODEPA (Association des CNO d'Océanie)

Ces associations sont reconnues par le CIO et sont chargées de la promotion des jeux continentaux et régionaux organisés dans le respect de l'esprit du mouvement olympique.



### 1.3. Organigramme du sport international



CIO : Comité International Olympique

F.N : Fédérations Nationales

CNO : Comités Nationaux Olympiques

FSI : Fédérations Sportives Internationales

ACNO : Association des Comités nationaux Olympiques

AGFIS : Association Générale des Fédérations Internationales Sportives

ARISF : Assemblée des Fédérations Internationales reconnues

ASOIF : Assemblée des Fédérations Internationales Olympiques d'été

AWSF : Assemblée des Fédérations Internationales des Sports d'Hiver

## **I.1.4. Les rencontres sportives internationales**

### **I.1.4.1. Les Jeux Olympiques**

Ils comprennent les Jeux Olympiques d'été et les Jeux olympiques d'Hiver.

Les Jeux Olympiques d'été sont appelés les Jeux de l'Olympiade. Ils consacrent une olympiade d'une durée de 4 ans.

Les Jeux Olympiques d'hiver ont lieu la dernière année d'une olympiade et précèdent donc la célébration des Jeux d'été.

Les premiers Jeux olympiques modernes ont eu lieu en 1896 à Athènes.

La durée des Jeux de l'Olympiade ne doit pas excéder 16 jours ; tandis que celle des Jeux d'Hiver est fixée à 12 jours. Le programme des Jeux de l'olympiade doit comprendre au moins 15 sports.

#### **I.1.4.1.1. Participation aux Jeux**

Les Fédérations Sportives Internationales sont chargées de définir les modalités de participation aux épreuves de leur propre discipline.

Chaque athlète doit se soumettre aux contrôles antidopage et aux examens médicaux. A cela s'ajoute le contrôle de féminité pour les dames.

L'engagement des concurrents est de la responsabilité des CNO.

Le nombre des engagements est cependant fixé par le CIO , en accord avec les FSI concernées.

Pour les épreuves individuelles, le nombre d'engagements est limité à trois par pays.

Pour les sports d'équipes, le nombre d'équipes engagées sera au minimum de 8 et au maximum de 12 à l'exception du football qui peut en compter 16.

#### **I.1.1.4.1.2. Organisation des jeux**

La préparation et l'organisation des jeux sont assurées par le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) délégataire du CIO.

C'est le CNO du pays de la ville retenue pour abriter les jeux qui constitue le COJO du pays concerné et le Président du CNO ou son Secrétaire Général sont membres de droit dans ce COJO.

Pour bien mener sa mission, le COJO est structuré comme suit .

- Un comité qui comprend les membres de droit, des représentants des fédérations nationales concernées, les membres du CNO et des représentants de l'Etat, de la région et de la ville d'accueil.
- Un bureau directeur ou commission exécutive assisté d'un secrétariat permanent.

- Des commissions techniques : qui assurent les études et les réalisations dans des domaines précis (village olympique, transport, médias, compétitions etc.).

Le COJO est officiellement constitué après la désignation des villes d'accueil.

Le choix des villes devant abriter les Jeux d'hiver et d'été est effectué par vote à la session CIO et ceci six ans avant la célébration des Jeux.

Le COJO, une fois constitué, doit s'atteler à recenser tous les besoins nécessaires au bon déroulement des Jeux.

Après cette première phase, le COJO doit passer à la réalisation des équipements nécessaires et à la mise en place des structures requises conformément aux dispositions fixées par le CIO.

Le COJO doit, durant la phase de réalisation, garder un contact permanent avec toutes les composantes du mouvement olympique et en particulier les FSI chargées de régler les problèmes techniques liés à leur discipline.

### **II.1.1.5. Les Jeux continentaux et régionaux**

Les Jeux continentaux sont organisés par les différentes Associations continentales de CNO. Ces associations bénéficient soit de l'appui des fédérations internationales, soit du soutien de leur propre union continentale de fédérations nationales.

On peut citer entre autres Jeux :

- les Jeux Africains créés en 1960
- les Jeux Asiatiques créés en 1951
- les Jeux Panaméricains créés aussi en 1951

Quant aux Jeux Régionaux, ils sont plus nombreux puisque regroupant un nombre réduit de pays.

On peut noter entre autres :

- les Jeux de l'Afrique de l'Ouest
- les Jeux du Sud-Est Asiatique
- les Jeux du Commonwealth
- les Jeux Méditerranéens.

Ces Jeux continentaux et régionaux sont organisés dans l'esprit du mouvement olympique. Ils rassemblent des sports olympiques; ont souvent un régime quadriennal et calquent leur organisation sur celle des Jeux Olympiques. Ces Jeux sont reconnus et encouragés par le CIO.

A côté des grandes rencontres sportives internationales, des Jeux continentaux et régionaux, existent d'autres manifestations internationales pluridisciplinaires telles que :

- les spartakiades
- les universiades (Jeux Mondiaux Universitaires) qui se déroulent tous les deux ans.

Les universiades (Hiver et d'été) sont organisés sous l'égide de la F.I.S.U. (Fédération Internationale du Sport Universitaire) et constituent après les Jeux Olympiques, la deuxième manifestation multidisciplinaire la plus importante au monde.

## II.2. ORGANISATION INTERNATIONALE DU SPORT UNIVERSITAIRE

### INTRODUCTION

Le mouvement sportif a depuis longtemps pris place dans le milieu universitaire.

Il est besoin, à ce propos, de rappeler le rôle joué par un certain Thomas ARNOLD principal du célèbre collège de Rugby (Angleterre).

C'est à partir de cet établissement que le sport se répandit à travers les autres collèges britanniques (Eton, Harrow), les universités (Oxford, Cambridge etc.) avant de se propager dans les autres pays.

Le sport universitaire a connu un développement tel que pendant un certain temps les étudiants ont été parmi les plus grands pourvoyeurs des stades en sportifs.

Cependant, depuis l'époque de Thomas Arnold, le mouvement sportif a subi de profonds changements. Les Ogres constitués par le mouvement olympique et les Fédérations Internationales Sportives Unidisciplinaires ont ravi aux universités leur place.

Néanmoins, le sport universitaire jouit encore de nos jours d'une originalité et d'une renommée internationale. Il est géré par l'une des fédérations pluridisciplinaires les plus importantes au monde la F.I.S.U. (Fédération Internationale du Sport Universitaire).

Cette originalité, le Sport universitaire la tient essentiellement de ses fondements juridiques et éducatifs: mais aussi d'une longue expérience et d'une parfaite organisation.

#### II.2.1. Les fondements du Sport Universitaire

L'Education est par la déclaration universelle des droits de l'homme et la charte internationale de l'EPS ; un des droits fondamentaux de l'homme et dont tout être humain peut se prévaloir.

Mais aussi, le sport, par les multiples avantages qu'il procure à l'individu pour son épanouissement total, apparaît désormais comme un pilier de toute éducation véritable.

N'est-ce pas aussi l'avis de l'UNESCO convaincue que « tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'Education Physique et au Sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité. Le droit de développer des aptitudes physiques, intellectuelles et morales par l'EPS doit être garanti tant dans le cadre du système éducatif que dans les autres aspects de la vie sociale » (**Charte Internationale de l'EPS - UNESCO 1978**).

Cette même charte affirme toujours et sans ambiguïté que tous système global d'éducation doit réserver à l'Education Physique et au Sport la **place et l'importance** nécessaires pour **établir l'équilibre et renforcer les liens entre les activités physiques et les autres éléments de l'éducation** (articles 2 et 3).

C'est dire, selon l'UNESCO que « l'EPS constitue un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global d'éducation ».

En effet, par la pratique méthodique d'activités physiques qu'il implique, le sport procure à celui qui s'y adonne une **santé physique**.

Les qualités d'endurance, de résistance, de disponibilité et de coordination motrice, se développent chez l'individu par la pratique du sport.

Le sport procure également une santé intellectuelle qui jointe à celle physique corrobore le vieil adage romain qui voulait que chaque citoyen eût « un esprit sain dans un corps sain ». Le sport repose (en tant que pratique) sur la perception, l'analyse et la rapidité de prise de décision, toute chose nécessaire au développement de l'intelligence.

D'autre part, le sport en astreignant quotidiennement le pratiquant à la compétition loyale, au goût de l'effort, contribue à façonner sa moralité. Le sport (en tant que compétition), de par la maîtrise de soi, le courage, la persévérance qu'il nécessite, apparaît comme la meilleure école quant à la formation du caractère.

Ainsi, que le dit René MALHEU « le sport est éducation, la plus complète, la plus concrète, la véritable ; celle du caractère ». (Cité par Abdoul W. KANE).

Au regard de ces articles, ainsi que des atouts qu'il procure à celui qui s'y adonne, le sport apparaît comme un facteur d'épanouissement physique, moral et intellectuel, un moyen de formation de l'homme, un agent de socialisation par excellence.

C'est là le fondement inébranlable du sport universitaire: fondement qui fut perçu bien avant la charte internationale du sport.

### **11.2.2. Historique du sport universitaire**

C'est à Eton que les premières compétitions d'athlétisme organisées suivant des règles définies, eurent lieu en 1845. Mais auparavant, une manifestation semblable eut lieu l'année précédente à l'université de Dublin.

Au fil des années, des associations d'athlétisme vont se constituer un peu partout dans les universités anglaises : à Oxford d'abord en 1850, ensuite à Lincoln en 1855 et enfin au Saint-John's collège de Cambridge.

La formation de clubs ainsi que le besoin de compétitions vont conduire aux premiers championnats d'université dès 1857 à Cambridge, puis à Oxford dès 1860.

C'est alors, à juste titre, que Michel Bouet souligne que « parmi les causes qui favorisèrent l'établissement de l'athlétisme, il nous faut signaler le rôle important que la diffusion des activités sportives dans les collèges universitaires a assuré » (**M. Bouet, signification du sport, 1968**).

A l'image de l'athlétisme, l'aviron ne s'est lui aussi constitué en un sport que, lorsque les universités (Eton, Oxford, Cambridge) le pratiquèrent d'abord avec des bateaux à six, puis avec les fameux « huit ».

Tout ceci témoigne du rôle historique et déterminant du mouvement étudiant dans la naissance et le développement de certains sports.

Mais, c'est surtout après les premiers jeux mondiaux universitaires de Rome (1927) que le sport universitaire abordera un tournant décisif dans son évolution. Ces jeux furent régulièrement organisés jusqu'en 1939 début de la seconde guerre mondiale. Les villes qui les accueillirent furent : Darmstadt (1930), Turin (1933), Budapest (1935), Paris (1937), Monaco (1939).

Après la guerre qui les interrompit, les jeux reprirent à Paris en 1947, sous l'égide de l'Union Internationale des Etudiants (U.I.E).

Mais, une fois de plus, ce fut la guerre qui entraîna la scission au sein de l'U.I.E.

En effet, la politique d'intimidation mutuelle « la guerre froide » qui sévissait entre les deux plus grandes puissances de la scène politique internationale, avait divisé le monde en deux blocs (Américain - Soviétique).

Cette situation n'épargnera pas le sport universitaire international.

Ainsi, naquit à Luxembourg, en 1948, la Fédération Internationale du Sport Universitaire (F.I.S.U) parallèlement à l'U.I.E.

Pendant que l'U.I.E. assurait l'organisation des jeux universitaires à « l'Est », (bloc soviétique), la F.I.S.U. en faisait de même à « l'Ouest » (bloc américain).

Mais, dans l'après-guerre, Primo Nebiolo (actuel président de la FISU) et la Fédération italienne du sport universitaire (CUSI) oeuvrèrent avec vigueur pour la réunification des deux tendances du mouvement sportif universitaire. Leurs efforts furent couronnés par l'organisation des premières universiades à Turin (1959) avec la participation commune de la FISU et l'UIE à ces jeux.

Ce fut une grande première qui réunit 43 pays et 1400 participants.

Mais, si une coexistence pacifique régnait enfin dans le monde du sport universitaire, encore fallait-il en régler définitivement le modus vivendi.

Ce fut alors en 1960, lors de la première universiade d'hiver à Chamonix (France) que les nouveaux statuts du sport universitaire international furent rédigés.

Un an plus tard, (1961) lors des universiades de Sofia (Bulgarie), Monsieur Nebiolo fut porté à la tête du mouvement sportif universitaire, désormais géré par un organisme unique la FISU.

L'Assemblée Générale de l'universiade de Sofia marquera le début de l'âge d'or du sport universitaire.

Et en 1962, les jeux d'hiver de Villars (Suisse) confirmèrent le succès de Chamoix.

Mais, le premier grand défi réussi par le nouvel organisme fut l'organisation des universiades hors de l'Europe (Porto Allegre 1963) leur donnant du coup une véritable dimension mondiale.

En 1965, les Etats-Unis rejoignirent la FISU lors des jeux de Budapest. De ce renforcement essentiel, naquit l'idée de tous, se trouver en 1967 pour les universiades de Tokyo. Malheureusement, ces jeux furent légèrement entachés par l'absence de plusieurs pays de l'Est.

Cependant, le niveau des compétitions fut réellement élevé avec onze records du monde établis par les nageurs américains.

Après Tokyo, ce fut au tour de Turin (1970) d'abriter la première des « grandes universiades » avec 2800 participants de 58 pays.

Ce fut cette fois, les Allemands qui furent parler d'eux en battant le record du monde de longueur chez les dames et celui de perche chez les hommes.

Ainsi, petit à petit, le sport universitaire devenait un véritable pôle d'excellence et les étudiants étaient devenus de grands pourvoyeurs des stades en champions.

Mais, c'est surtout après les jeux d'été de Moscou (1973) et d'hiver de Lake Placid USA (1979) qui connurent une destinée olympique, que le mouvement sportif universitaire allait atteindre un degré de reconnaissance sans précédent.

L'universiade était devenue le second événement multi-sports le plus important au monde après les jeux olympiques.

Les éditions de Sofia (1977), Mexico (1979), Budapest (1981) et Edmonton (1983) furent aussi inoubliables et incomparables les unes des autres.

A Sofia, les cubains établirent deux records du monde sur 800 m et sur 110 m.

A Mexico, c'est l'Italien Pierto Mennea qui battait à son tour le record mondial du 200 m. En 1985, un an après les J.O. de Los Angeles marqués par le boycott des pays de l'Est, l'universiade de Kobé (Japon) battait un record de participation de 106 pays.

Ce fut une leçon d'universalisme que le sport universitaire donna à la face du monde tout entier avec comme cerise sur ce gâteau le record du monde du Russe Paklin en hauteur.

Ce développement fulgurant du mouvement sportif universitaire allait prendre une autre dimension à l'occasion des universiades de Sheffield; pour la première fois depuis sa création, la FISU s'assurait d'un programme d'activités étalé sur huit années.

A cet effet, outre les universiades d'été Buffalo (1993) et d'hiver de Zakopane de la même année, la FISU avait signé les contrats d'organisation des universiades d'été de Fukuoka (1995) de Sicile (1997) et de Palma de Majorque (1999) ainsi que les jeux d'hiver de Chouju - Muju (1997).

Grâce à cette conduite des événements maîtrisant les paramètres d'une gestion des événements mondiaux (marketing, droits de télévision etc.) la FISU a pu se doter en 1992 à Bruxelles, d'un immeuble qui abrite son secrétariat général permanent. Cette acquisition est un gage de plus de continuité dans le travail de plus en plus massif et pointu d'une fédération internationale aussi importante.

Au fil des années, la FISU a su mondialiser son mouvement avec une rare tenacité. Explorant les continents depuis le début des années soixante, elle a confronté ses universiades avec succès au scepticisme et aux soubresauts politiques et économiques : le tout avec un respect rarement pris en défaut de ses principes fondamentaux.

### **II.2.3. Structuration et fonctionnement de la FISU**

Fondé en 1948 à Luxembourg, la FISU s'est donnée pour but de promouvoir le développement de l'Education Physique parmi les étudiants de tous les pays et à tous les niveaux, par l'organisation de réunions sportives universitaires internationales, par l'échange d'informations sur le sport universitaire et en élevant et promouvant la valeur morale du sport amateur comme facteur de développement général de l'homme, et de consolidation de la paix sur terre.

Cet objectif, la FISU entend l'atteindre par une structuration sans faille afin de rendre efficace l'action de ses organes.

#### **II.2.3.1. Les structures de la FISU**

**L'Assemblée Générale :** C'est l'organe suprême de la FISU. Elle se réunit tous les deux ans à l'occasion de l'universiade d'été et élit pour une période de quatre ans les organes de la FISU que sont :

- **Le comité exécutif** : Organe de gestion de la FISU, le comité exécutif se compose de 21 membres dont : un président, cinq vice-présidents (dont un premier), un secrétaire général, un trésorier et quinze assesseurs (dont un premier).

Le comité exécutif se réunit au moins deux fois par an.

- **Les commissaires aux comptes** : Les commissaires aux comptes au nombre de cinq dont trois titulaires (parmi lesquels un premier) et deux suppléants sont élus par l'assemblée générale et chargés du contrôle de la bonne gestion des finances de la FISU.

En dehors de ces organes principaux, la FISU compte également cinq commissions permanentes.

Le comité exécutif est chargé pour sa part de nommer les présidents et les membres de ces commissions que sont :

- **La commission internationale de contrôle (CIC)** : composée d'un président de 8 membres et de 3 suppléants : elle est chargée du contrôle de qualification des participants aux compétitions de la FISU.

- **Les commissions techniques internationales d'été et d'hiver (CTI été / CTI hiver)** : Elles se composent respectivement d'un président et de quinze membres pour la (CTI-ETE) d'un président et de 4 membres pour la (CTI-HIVERS). Ces commissions techniques internationales sont chargées en collaboration avec la commission des règlements sportifs (CRS) de la rédaction des règlements techniques et de veiller au bon déroulement technique des compétitions.

- **La commission d'Etude du Sport Universitaire (CESU)** : Elle comprend un président, six membres et 4 suppléants. Sa tâche est de promouvoir l'étude scientifique du sport universitaire notamment par des conférences, rapports et publications.

- **La commission des Règlements Sportifs (CRS)** chargée d'étudier et de préparer les règlements sportifs.

- **La commission médicale (CM)** : Elle est constituée d'un président et de cinq membres. Elle est chargée du contrôle et de la surveillance des problèmes médico-sportifs lors des compétitions de la FISU (accidents sportifs, dopages etc.).

- **La commission ad hoc de presse (CP)** : Elle se compose d'un président et de neuf membres. Elle est responsable des matières liées à la couverture médiatique.

### II.2.3.2. Fonctionnement de la FISU

La FISU est administrée par un Secrétaire Général aide de deux assistants administratifs.

Les langues officielles de la FISU sont : le Français - l'Anglais - le Russe et l'Espagnol. Les langues de travail sont le Français et l'Anglais.

La FISU entretient des relations multiples avec plusieurs associations internationales parmi lesquelles :

- l'Association Générale des Fédérations sportives internationales (AGFIS) dont elle est membre.

- Le comité olympique international (CIO) et l'UNESCO au sein desquels elle jouit du statut d'observateur.



La FISU est aussi en rapport avec les différentes fédérations sportives internationales, les comités nationaux olympiques, les fédérations nationales du sport universitaire et l'union internationale des étudiants.

Pour assurer son fonctionnement, la FISU tire ses finances des cotisations des membres, des droits d'organisation, des droits de participation, des droits de télévision, mais aussi des dons. Les finances de la FISU lui permettent de tenir régulièrement ses différentes activités.

La FISU organise tous les deux ans les universiades (jeux mondiaux universitaires d'été). Ces universiades sont des manifestations multi-sports (athlétisme, basket-ball, escrime, football, gymnastique, natation, plongeon, waterpolo, tennis, volley-ball, plus un sport optionnel) qui regroupent à chaque édition pendant 13 jours des milliers d'étudiants de près d'une centaine de pays.

Jusqu'en 1995, 18 « Universiades » ont été organisées, mais en fait, depuis 1923, 29 jeux mondiaux universitaires ont eu lieu.

La FISU organise tous les deux ans, les universiades d'hiver (Jeux Mondiaux Universitaires d'Hiver) qui sont également des manifestations multi-sports (ski alpin, ski nordique, patinage artistique, hockey sur glace, plus un sport optionnel).

En alternance avec les universiades, la FISU organise aussi des championnats du monde universitaires dans les disciplines suivantes : aviron - course d'orientation - cross country - cyclisme - football - handball - judo - tennis de table - football en salle.

La FISU, d'autre part, assure le patronnage de manifestations sportives universitaires internationales dans des disciplines telles que : ski alpin, ski nordique, hockey, rugby, planche à voile, équitation.

Parallèlement aux activités sportives qu'elle organise, la FISU tient régulièrement une conférence sur l'étude du sport universitaire, lors de chaque universiade.

### **II.2.3.2.1. Organisation et participation aux manifestations de la FISU**

#### **II.2.3.2.1.1. Compétence exclusive de la FISU**

La FISU a un contrôle complet sur les universiades.

Elle chargera toutefois, l'association-membre de la FISU du pays organisateur de l'organisation pratique de l'universiade.

Le comité exécutif de la FISU désigne pour chaque universiade une commission de supervision de l'universiade (CSU) pour assurer la liaison avec le comité d'organisation.

La (CSU) veillera au respect du règlement général, des conditions d'organisation ainsi que de l'esprit et de la tradition de l'universiade.

Le comité exécutif de la FISU désignera également pour chaque universiade les différentes commissions suivantes :

- la commission internationale de contrôle (CIC)
- la commission technique internationale (CTI)

- la commission médicale internationale (CMI)
- la commission internationale de presse (CIP)

Lors des universiades, le C.E de la FISU est compétente en dernier ressort pour tous questions ou différends.

Le comité exécutif a pour mission de :

- superviser et assurer le bon déroulement des universiades ;
- interpréter les règlements de la FISU ;
- traiter de toute question pour laquelle il n'y a ni jury, ni comité compétent ;
- examiner et régler toute plainte ou réclamation de caractère non technique ;
- prendre des sanctions contre les équipes ou les personnes qui transgresseraient le règlement de l'universiade ;
- décider en toute autre matière qui ne serait pas traitée au règlement en vigueur.

Les décisions du C.E sont prises à la majorité simple de ses membres présents à la réunion et votants. En cas d'égalité des voix de vote du président sera déterminant.

#### **II.2.3.2.1.2. Droits et devoirs du comité d'organisation**

L'Association-membre de la FISU du pays organisateur peut confier le soin d'organiser l'universiade à un comité d'organisation qui travaillera en accord avec elle.

Le Président de la fédération nationale du sport universitaire ou son représentant fera partie du comité d'organisation. L'association restera toutefois, directement responsable devant la FISU et fera son rapport au comité exécutif.

Le comité d'organisation devra jouir d'un statut juridique. Il agira par délégation dans les limites qui lui sont fixées et ne peut se substituer à la FISU. Il doit contracter les assurances nécessaires contre toute réclamation pour perte, accident aux biens et aux personnes imputable à l'universiade.

Le comité d'organisation peut nommer un représentant pour siéger au niveau des différentes instances de la FISU pendant l'universiade, mais seulement en tant qu'observateur. Le comité d'organisation a le droit de percevoir toutes les recettes de ventes de tickets, de programmes etc.

En revanche, il a le devoir de prendre à sa charge les participants (concurrents et officiels) au prix fixé par la FISU de 40 \$ US par jour et par personne.

Le comité d'organisation doit aussi prendre à sa charge les frais de voyage et de séjour des membres de la FISU délégués aux universiades.

La FNSU ou le comité d'organisation devra payer à la FISU un mois après sa désignation les droits fixés par le comité exécutif :

- droit d'organisation
- une garantie sur les revenus de marketing et de télévision

Le comité d'organisation percevra trois mois avant les universiades un paiement par anticipation de 25 % du coût total du séjour par concurrent engagé dans un sport individuel. La caution par équipe est fixée à 2.000 \$ US directement versés à la FISU.

En cas de désistement d'une équipe, la caution est équitablement partagée entre la FISU et le comité d'organisation à titre de dédommagement. Au cas contraire, elle est totalement reversée au comité d'organisation pour valoir de frais de séjour de l'équipe.

### **II.2.3.2.1.3. Droits et devoirs des participants**

Les invitations aux participants à l'universiade devront être expédiées par le pays organisateur au moins un an avant le début des jeux. Les invitations sont adressées soit à la FNSU, à défaut au CNO ou à un organisme national similaire.

Seuls sont admis à participer comme concurrent à l'universiade :

- les étudiants qui sont régulièrement inscrits et suivent à plein temps les cours d'une université ou d'un institut similaire dont le statut universitaire est reconnu par l'autorité académique compétente du pays ;
- les anciens étudiants de ces institutions supérieures qui ont obtenu leur grade ou diplôme académique durant l'année précédente celle de la manifestation ;
- par dérogation, dans les pays de moins de deux millions d'habitants ou ayant moins de cinq milles étudiants, les élèves des établissements d'enseignement secondaire ou technique sont autorisés à participer à une manifestation de la FISU s'ils fréquentent l'établissement depuis deux ans au moins.

Tous les concurrents aux universiades doivent être âgés de plus de 17 ans et moins de 28 ans.

La FISU recevra de tous les pays en guise de droits de participation :

- associations membres effectifs 10 \$ US par concurrent et par officiel ;
- autres associations 20 \$ US par concurrent et par officiel.

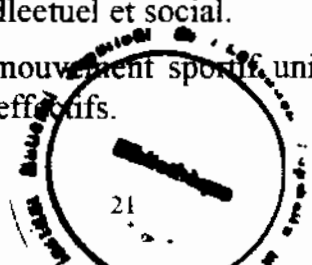
Les pays ont à leur charge les frais de transport. Ils devront régler dès leur arrivée, leurs frais de séjour au comité d'organisation à raison de 40 \$ US par jour et par personne.

### **II.2.4. Les défis de la FISU**

Si les universiades se sont élevées au rang des plus importantes manifestations sportives mondiales, c'est sans doute grâce à la confiance témoignée à l'égard de la FISU par des nations toutes entières.

Par les rencontres internationales organisées sous les auspices de la FISU, le sport universitaire est devenu une véritable source d'inspiration pour une jeunesse du monde en quête d'épanouissement culturel, intellectuel et social.

Cependant, la taille grandissant du mouvement sportif universitaire amènera certainement des problèmes dans la gestion de ses efforts.



Ainsi pour que la FISU atteigne les objectifs qu'elle s'est fixée, et que son mouvement sportif continu à inspirer respect et considération ; elle doit plus que jamais rester fidèle à ses valeurs fondamentales et aux idéaux qui ont présidé à sa création.

A l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, deux défis majeurs interpellent la FISU : d'abord le mouvement international du sport universitaire doit trouver les fonds nécessaires pour renforcer son administration, mettre au point un programme d'assistance aux associations nationales moins favorisées et assurer la continuité de l'organisation des universiades.

Ensuite, la FISU doit continuer à s'engager politiquement afin que les autorités politiques et académiques de tous les pays comprennent la nécessité de compléter un programme d'éducation solide avec des possibilités d'activités physiques adéquates au sein du système universitaire.

Si la FISU arrive à relever ces défis, elle aura alors gagné son plus grand challenge : parachevant du coup son exceptionnelle croissance enregistrée au cours des dernières années.

### **II.3. ORGANISATION DU SPORT UNIVERSITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : LA WAUG**

#### **INTRODUCTION**

La W.A.U.G. est une association regroupant 52 universités et instituts d'enseignement supérieur de 17 pays ouest africains. Elle a pour objectif principal de réunir la jeunesse sportive universitaire de la sous-région.

La qualité de membre de la W.A.U.G. est accordée à tous les universités et instituts d'enseignement supérieur de l'Afrique de l'Ouest .

Le conseil peut, cependant, inviter toute autre université africaine à prendre part aux manifestations de l'association.

Les W.A.U.G. ont pour but de :

- développer et de promouvoir le sport dans les universités et instituts d'enseignement supérieur d'Afrique de l'Ouest ;
- rapprocher les étudiants de tous les pays de la sous-région et de consolider la compréhension des peuples de la CEDEAO ;
- renforcer l'unité africaine et la paix dans le monde.

Les jeux universitaires de l'Afrique de l'Ouest ont lieu régulièrement tous les quatre ans.

Ils se sont déroulés en dernier lieu à Bénin City (NIGERIA) en 1995.

Les prochains jeux sont prévus en 1999 à Cotonou au Bénin.

Les actions de la W.A.U.G. sont assurées par ses différents organes. Les langues officielles de l'association sont l'Anglais, le Français et le Portugais ; mais seules les deux premières constituent des langues de travail.

## **II.3.1. Les organes de la W.A.U.G.**

### **L'Assemblée Générale**

C'est l'organe suprême de l'association. Elle est composée des délégués mandatés par les membres effectifs. Chaque membre de l'association ne dispose que d'une seule voix délibérative à l'Assemblée Générale. Ses décisions sont prises par simple majorité des votes émis.

L'Assemblée Générale de la W.A.U.G. se réunit tous les deux ans en session ordinaire pour décider de ;

- l'élection du bureau exécutif et des commissaires aux comptes ;
- l'admission de nouvelles institutions membres ;
- l'adoption du plan d'activités de l'exercice à venir ;
- l'adoption du budget ;
- la fixation de la cotisation annuelle.

En dehors de la session ordinaire, l'Assemblée Générale peut se réunir en session extraordinaire à la demande du 1/3 des membres de l'association ou sur décision du bureau exécutif.

### **Le bureau exécutif**

C'est l'organe administrateur de la W.A.U.G. Il se compose de cinq membres au moins élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale.

Le bureau exécutif comprend : un président, deux vice-présidents, un secrétaire Général-trésorier et huit membres (un délégués de chaque zone) ; tous rééligibles.

Chaque membre de l'association ne peut avoir qu'un seul représentant au sein du bureau exécutif. Il se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président et est chargé de :

- la préparation de l'Assemblée Générale (lieu, date, ordre du jour) ;
- l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale ;
- la préparation et la surveillance des jeux ;
- maintenir le contact entre les institutions membres de l'association ;
- la convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire en cas de décision d'au moins 2/3 des membres du bureau exécutif.

### **Les commissaires aux comptes**

Deux commissaires aux comptes (de nationalités différentes) un premier et un second sont élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale. Ils sont chargés du contrôle de la gestion des finances de l'association dévolue au Secrétaire Général-trésorier. Leur compte-rendu est soumis à l'appréciation de l'Assemblée Générale.

C'est certainement le lieu de dire un mot sur les sources de revenus de la W.A.U.G. qui comprennent presque exclusivement :

- les souscriptions annuelles des membres effectifs (300 \$ US) ;

- les taxes de capitation et d'entrée ;
- les recettes de vente de programmes, des publicités ;
- les dons et donations.

Dans ce domaine, force est de reconnaître qu'au regard des ambitions de la W.A.U.G, il reste beaucoup à faire.

De l'avis de l'actuel Président de l'Association, la situation financière de l'institution est préoccupante.

Par conséquent, toutes les stratégies de financement doivent être recherchées en vue de trouver des revenus substantiels pour l'association car les cotisations seules ne suffisent pas. Il faut ajouter à cela les « mauvais payeurs » ce qui n'est pas de nature à assurer une survie de l'institution.

Dans la perspective de permettre à la W.A.U.G. de poursuivre les nobles idéaux qui ont présidé à sa création, il est aujourd'hui nécessaire que le sport universitaire bénéficie d'une attention particulière de la part des gouvernements ouest africains.

### **II.3.2. Organisation et participation aux jeux**

Les universités membres de la W.A.U.G. sont organisées en zones au nombre de sept. Ces zones sont les cellules de base et les pôles d'action de la W.A.U.G.

Chaque zone a un organisateur de zone désigné par l'Assemblée Générale. Celui-ci est chargé de l'organisation des éliminatoires de zone destinées à déterminer les équipes championnes dans toutes les disciplines à l'exception de l'athlétisme et de la natation.

Il doit faire parvenir les résultats du championnat au comité directeur deux mois avant les phases finales des jeux.

Les disciplines retenues à ce jour aux jeux universitaires de la W.A.U.G. sont : le football - le basket-ball - le hockey - le handball - le tennis - le tennis de table - le volley-ball - le cricket - le judo - le badminton - la natation - le squash et l'athlétisme (exceptés le décathlon et l'heptathlon).

La participation aux W.A.U.G. (zonaux et inter-zonaux) est à la charge des membres effectifs de l'association. Les frais de séjour sont fixés par l'Assemblée Générale et sont réglés intégralement le jour de l'arrivée des délégations.

Ces frais de participation sont versés à l'université hôte des jeux.

Seuls sont pris à titre gracieux par le comité d'organisation des jeux, les membres du bureau exécutif, le chef de délégation et deux officiels de chaque université.

La W.A.U.G. entend favoriser par le biais de ces jeux, un riche brassage culturel entre les différentes universités de l'Afrique de l'Ouest, voire de l'Afrique toute entière.

Cependant, il est une chose que de permettre aux étudiants d'être présents aux jeux universitaires mondiaux et continentaux ; et il est une autre que de développer le sport étudiant dans son propre pays. Et c'est à cela que doivent surtout s'atteler bon nombre de pays parmi lesquels le Sénégal.

## IV. LE SPORT UNIVERSITAIRE AU SENEGAL

### INTRODUCTION

Le Sport universitaire au Sénégal est conçu comme devant avoir un caractère de masse.

Il a pour vocation de permettre au plus grand nombre d'étudiants d'accéder à la pratique sportive en laissant aux sportifs d'élite toutes leurs chances.

Le sport universitaire est principalement un moyen d'éducation et de formation de la population estudiantine de notre pays.

Au Sénégal, le sport universitaire est régi par l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU).

L'UASSU est une Association de droit public, créée par le décret n° 71.765 du 12 Juillet 1971 et reconnue d'utilité publique.

#### 1°)- Mission de l'UASSU au niveau Universitaire

Assimilable à une fédération pluridisciplinaire, sa mission est « l'orientation et la coordination des activités sportives et l'animation des Association sportives dans les établissements publics et privés dispensant un enseignement supérieur ».

L'UASSU est au niveau national l'interlocutrice de la FISU. Elle est administrée par un conseil national placé sous la présidence du Ministre de la Jeunesse et du Sport et est animée par un secrétaire général.

L'UASSU a entre autres attributions d'organiser :

- des compétitions universitaires régionales, inter-régionales, nationales et internationales ;
- des compétitions ayant pour but de désigner dans chaque discipline sportive les champions universitaires du Sénégal ;
- des épreuves sportives ayant un caractère de manifestation de masse.

#### 2°)- Situation pratique du sport à l'université

Dans l'enseignement supérieur au Sénégal, notamment à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, la pratique du sport n'a aucun caractère obligatoire malgré les dispositions du décret n° 73-896 du 11 Octobre 1973. Le dit décret stipule en effet, en son article premier que « l'enseignement des activités physiques et sportives est obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement moyen et secondaire général et technique, ainsi que l'enseignement supérieur. »

L'article 10 du même décret précise qu'« au niveau de l'enseignement supérieur, une demi-journée supplémentaire est réservée par le doyen de chaque faculté aux activités physiques et sportives afin qu'elles puissent être pratiquées par les étudiants qui ne sont pas concernés par les compétitions du Mercredi après-midi ».

Mais s'il doit en être ainsi, dans la pratique, cette volonté des textes de permettre au plus grand nombre d'étudiants de pratiquer un sport ne trouve pas une application réelle.

En effet, à l'université, non seulement la demi-journée n'est pas dégagée, mais le mercredi après-midi n'est plus lui-même épargné.

Cette situation n'est d'ailleurs pas nouvelle car en 1974 déjà, le Recteur avait en son temps signé une circulaire insistant pour que l'après-midi du Mercredi soit libre pour les étudiants (circulaire n°5877 du 27 Octobre 1974).

A l'Université Cheikh Anta Diop, deux structures sont en principe chargées de l'encadrement des sportifs.

Nous avons d'une part le service des activités physiques et sportives (S.A.P.S) qui est sous la tutelle du Rectorat ; et d'autre part, le Dakar-Université-Club (D.U.C) qui est à présent une Association de droit privé autonome vis-à-vis de l'Université.

Il convient de préciser à ce niveau que la création du DUC serait liée au dynamisme de l'université et à l'esprit créatif des étudiants qui y joueraient un rôle très important.

De ce fait, il va de soit que la privatisation du DUC va entraîner des conséquences déplorables dans les rapports des étudiants à ce club. (on y reviendra dans notre analyse).

## **2.1 - Le S.A.P.S**

Il est chargé de la promotion, de la coordination, de l'organisation et du contrôle des activités physiques et sportives au niveau de l'enseignement supérieur.

Par conséquent, le D.U.C devrait être entièrement géré par le S.A.P.S. afin qu'il puisse remplir pleinement son rôle qui devrait être la promotion du sport de haute compétition en milieu universitaire.

Par ailleurs, le S.A.P.S assure la participation de l'université aux compétitions organisées par l'UASSU.

Outre ces compétitions, le S.A.P.S assure une certaine animation sportive à l'université par l'organisation d'un championnat interne (inter-facultés), de matchs amicaux (inter-promotions, inter-« nations » etc).

Cependant, le championnat universitaire ne se déroule qu'en football et en basket-ball ; et demeure très peu suivi par les étudiants.

Cette situation s'expliquerait essentiellement par deux facteurs : d'une part une insuffisance d'infrastructures sportives adéquates et un problème de disponibilité des étudiants souvent accaparés par leurs études ; et d'autre part un manque d'initiative de la part du S.A.P.S Pour promouvoir la pratique d'autres disciplines telles que le handball, le volley-ball, l'Athlétisme etc.

En effet, le S.A.P.S ne pourra atteindre son objectif qu'en proposant aux étudiants une variété de disciplines et en assurant une animation multisportive régulière à l'université.

### **2.1.1 - Organisation du S.A.P.S**

Le S.A.P.S est sous l'autorité d'un chef de service.

Il est animé par un secrétaire général chargé des tâches administratives et de l'organisation des compétitions.

Le S.A.P.S compte, tout naturellement, des professeurs d'E.P.S qui y sont affectés par discipline et chargés de l'encadrement des pratiquants.

Seulement, il faut noter ici qu'au regard de l'importance des effectifs de l'université, il serait à présent plus judicieux de procéder à une affectation des enseignants d'E.P.S par faculté.

Le S.A.P.S gère à ce jour 712 licenciés dont :

- 291 étudiants des facultés

- 421 étudiants des écoles Nationales dont 151 étudiants en éducation physique  
**(Statistiques du Bureau de l'UASSU Régional de Dakar - Année universitaire 1996-1997)**



## **2.2 - Le D.U.C**

Le DUC est une Association sportive et culturelle, qui a vu le jour en 1956. A la date de sa mise sur pied, le DUC ne comptait que la section de Basket-ball.

La section d'Athlétisme verra quant à elle le jour en 1966-67. Plus tard, en 1980, ce sera le tour des sections de yoga, de pétanque et de la section culturelle.

Dès les années 1983-84, le DUC comptait déjà douze (12) sections.

En plus de celles existantes on pouvait noter les sections de : Tennis de table, lawn tennis, judo, karaté, handball, football, et volley-ball.

Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, le DUC serait à ses débuts un club réellement universitaire à travers lequel les étudiants se reconnaissaient parfaitement.

Mais au fil des années, les conditions socio-pédagogiques au sein de l'université devenant de plus en plus précaires ; liées essentiellement à l'accroissement des effectifs dans un cadre spatiale involutif ; vont conduire petit à petit au divorce entre les étudiants et leur club . Toutefois, il faut ajouter à cette première raison du retrait progressif des étudiants du DUC : la concurrence des clubs plus prestigieux auxquels celui-ci était opposé et qui proposeraient aux étudiants sportifs des offres intéressants.

Le parachèvement de toute cette évolution aboutira à la privatisation du DUC qui n'est de nos jours un Club universitaire que de nom.

### **2.2.1 - Organisation du DUC**

Depuis sa création, le DUC aurait conservé une même structuration.

Les différentes sections qui la composent sont en fait autonomes.

Chaque section élit un bureau qui la gère.

Les présidents, vice-présidents et les trésoriers de section se regroupent pour constituer le comité directeur du grand D.U.C.

Ce comité met sur pied un bureau chargé de conduire les destinées de l'Association pour une période d'une année. Ce bureau comprend :

- un président
- deux ou trois vice-présidents
- un secrétaire général et son adjoint
- un trésorier général et son adjoint

### **2.2.2. - Gestion financière du DUC**

Le Trésorier général est responsable de la gestion du Club. C'est l'administrateur financier du Club.

La Commission financière du DUC est composée du trésorier général et de l'ensemble des trésoriers de section.

Les fonds du club proviennent essentiellement des cotisations, des subventions et de recettes de manifestations à caractère lucratif.

La cotisation est volontaire et varie selon les sections. Elle est annuelle et sert à l'achat de la carte de membre.

Il est à noter que les étudiants ne se sentent pas toujours concernés par ces cotisations. Ils estiment avoir déjà cotisé en s'inscrivant à l'université et que par conséquent le DUC devrait être entièrement financé par celle-ci.

Seulement, tel ne peut pas être le cas, car en principe le DUC ne dépend nullement de l'université.

Cependant, du fait que le DUC, soit installé au sein de l'espace universitaire ; il bénéficie du soutien du rectorat mais et surtout du COUD.

## 1 - Présentation et Description des Tableaux

**Tableau I :Statistiques des licenciés de  
l'enseignement supérieur en UASSU**

Structures d'enseignement	Effectifs		TOTAL
	Garçons	Filles	
Faculté Lettres et Sciences Humaines	89	1	90
Faculté Sciences Juridiques et Politiques	47	3	50
Faculté Sciences Economiques et Gestion	47	4	51
Faculté des Sciences et Techniques	64	0	64
Faculté de Médecine et de Pharmacie	36	0	36
EBAD	26	0	26
EMS	63	0	63
CESTI	24	0	24
ENTSS	29	3	32
EISMV	31	0	31
ENS	17	0	17
ENEA	40	0	40
ESP	37	0	37
INSEPS	136	15	151
<b>TOTAL</b>	<b>686</b>	<b>26</b>	<b>712</b>

**Tableau Récapitulatif I : Structures d'enseignement - Taux de licenciés**

Structures d'enseignement	Effectifs		% par rapport à l'effectif total
	Garçons	Filles	
Facultés	41%	31%	41%
Écoles Nationales	59%	69%	59%
% par rapport à l'effectif total	96%	4%	100%

### Description

Au regard de ce tableau, on constate d'emblée le très faible nombre de licenciés en UASSU (712) comparé à l'effectif total des étudiants (environ 21 000) ; soit un taux de licenciés de l'ordre 3%.

Par ailleurs, on peut remarquer que le taux de licenciés au niveau des facultés (41%) est de loin inférieur à celui au niveau des écoles nationales (59%).

Il convient tout de même de noter à ce niveau la spécificité de l'INSEPS dont tous les étudiants sont licenciés.

Enfin, on note que la quasi totalité des licenciés en UASSU sont des garçons 96% contre seulement 4% de filles.

**Tableau II : Age - Nature de la pratique**

Age	Nature de la pratique			% par rapport à l'effectif total
	Santé	Loisir	Compétition	
25ans et moins	42%	40%	18%	75%
26 ans et plus	57%	30%	13%	25%

**Description :**

On remarque que notre échantillon est essentiellement constitué de sujets âgés de 25 ans et moins soit 75% ; contre seulement 25% de sujets âgés de 26 ans et plus .

Dans l'ensemble nos sujets s'adonnent davantage au sport de maintien de la santé 46% et au sport de loisir 37% ; qu'au sport de compétition 17% .

Cependant si les taux de pratique du sport de compétition sont relativement égaux pour les deux tranches d'âges ( 18% dans la première et 13% dans la seconde ) ; on constate que tel n'est pas le cas pour les deux autres natures de pratique .

En effet le taux de pratique du sport de maintien de la santé est nettement plus élevé chez les sujets de 26 ans et plus ( 57% ) que chez ceux de 25 ans et moins ( 42% ) .

Par contre, au niveau du sport de loisir , on note un taux de pratique plus élevé chez les sujets de 25 ans et moins ( 40% ), contre ( 30% ) chez ceux de 26 ans et plus .

**Tableau III : Sexe - Nature de la pratique**

Sexe	Nature de la pratique			% par rapport à l'effectif total
	Santé	Loisir	Compétition	
Garçons	34%	48%	18%	77%
Filles	97%	0%	3%	23%

**Description**

Au regard de ce tableau, on remarque que les filles s'adonnent essentiellement au sport de maintien de la santé ( 97% ) ; alors que chez les garçons c'est plutôt une tendance marquée à la pratique du sport de loisir (48%).

On peut noter aussi l'absence de pratique du sport de loisir chez les filles ( 0% ).

**Tableau IV : Structures d'enseignement - Nature de la pratique**

Structures d'enseignement	Nature de la pratique			% par rapport à l'effectif total
	Santé	Loisir	Compétition	
Facultés	49%	36%	15%	87%
Ecoles nationales	30%	45%	25%	13%

### Description

On constate que la pratique du sport de maintien de la santé est plus importante au niveau des facultés ( 49% ) qu'au niveau des écoles nationales ( 30% ) .

Par contre, cette tendance s'inverse pour le sport de loisir et celui de compétition .

En effet, la pratique du sport de loisir et du sport de compétition est plus importante au niveau des écoles nationales soit respectivement 45% et 25% contre 36% et 15% au niveau des facultés .

**Tableau V : Niveau d'études - Nature de la pratique**

Niveau d'études	Nature de la pratique			% par rapport à l'effectif total
	Santé	Loisir	Compétition	
Premier cycle	41%	41%	18%	57%
Deuxième cycle	52%	32%	16%	37%
Troisième cycle	56%	33%	1%	6%

### Description

Notre échantillon est en majorité constitué de sujets de premier et de second cycle soient respectivement 57% et 37% contre seulement 6% pour le troisième .

On constate par ailleurs que les sujets du troisième cycle s'adonnent davantage au sport de maintien de la santé et au sport de loisir avec des taux respectifs de 56 % et de 33 %; ils semblent ne pas s'intéresser à la compétition ( 1 % ) .

Par contre au niveau des premier et second cycles, en plus des taux de pratique du sport de maintien et du sport de loisir relativement élevés, on note une pratique du sport de compétition de 18% au niveau du premier cycle et 16 % pour le second cycle .

**Tableau VI : Structures d'enseignement assiduité**

<b>Assiduité</b>	<b>Structures d'enseignement</b>		<b>% par rapport à l'effectif total</b>
	<b>Facultés</b>	<b>Ecoles nationales</b>	
Régulièrement	31%	35%	31%
Souvent	47%	40%	46%
Rarement	22%	25%	23%

NB : Nous entendons par :

« régulièrement » : au moins 1 jour sur 2

« souvent » : 1 à 2 jours dans la semaine

« rarement » : au plus 1 jour par quinzaine .

### Description

D'une manière générale, 46 % des étudiants font souvent du sport, 31 % s'y adonnent régulièrement et 23% rarement .

Cependant, on note que la pratique du sport est plus régulière au niveau des écoles nationales ( 35 % ), qu'au niveau des facultés ( 31 % ) .

Par ailleurs les étudiants des facultés pratiquent plus souvent du sport ( 47 % )

**Tableau VII : Conditions de pratique du Sport**

Conditions de pratique	Structures d'enseignement		% par rapport à l'effectif total
	Facultés	Ecoles nationales	
Conditions de vie et d'étude favorables	10%	35%	14%
Non prise en compte des A P S dans le cursus universitaire	49%	40%	48%
Manque de temps	38%	25%	36%
Manque de moyens	3%	0%	2%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Description**

47% des étudiants considèrent « la non prise en compte des A P S dans le cursus universitaire » comme un des principaux facteurs limitants de la pratique du sport à l'université .

Par ailleurs 36% de nos sujets estiment que le « manque de temps » est également un gros handicap à la pratique du sport à l'université, particulièrement au niveau des facultés ( 38% ) .

Toutefois 14% des sujets jugent les « conditions de vie et d'étude favorables » à la pratique du sport à l'université.

Notons que ce jugement est essentiellement propre aux étudiants des écoles nationales (35%)

**Tableau VIII : Signification du sport**

Signification du sport	Structures d'enseignement		% par rapport à l'effectif total
	Facultés	Ecoles nationales	
Source d'amélioration de la santé physique et intellectuelle	78 %	80 %	79 %
Moyen de formation de l'homme	40%	55 %	42 %
Loisir sain	49%	60 %	51 %

**NB** : Nous entendons par :

« moyen de formation de l'homme » : un moyen d'éducation en tant que facteur de formation du caractère .

### **Description**

79% des étudiants considèrent le sport comme une « source d'amélioration de la santé physique et intellectuelle; 42% le juge comme un « moyen de formation de l'homme alors que 51% de nos sujets estiment que le sport est un « loisir sain » .

On constate par ailleurs que cette tendance générale s'observe pareillement à des taux plus ou moins importants indépendamment des structures d'enseignement .



**Tableau IX : Niveau d'adhésion au DUC**

Niveau d'adhésion au DUC	Effectifs	Pourcentages
Dirigeants	0	0%
Pratiquants	6	4%
Membres	2	1%
Supporters	22	15%
Sympathisants	37	25%
Désirant Adhérer	56	37%
Pas intéressés	27	18%
TOTAL	150	100%

**Description**

Il ressort de l'observation de ce tableau un très faible niveau d'adhésion de nos sujets au DUC et ceci à tous les échelons . On ne compte aucun étudiant parmi les dirigeants du DUC ( 0% ), seulement ( 4% ) sont licenciés au DUC et (1% ) comme membres effectifs . Nos sujets sont plutôt des sympathisants du DUC ( 24% ) . Cependant, un bon nombre d'entre eux soit, (37% ) désiraient s'impliquer dans la vie du DUC .

**Tableau X : Effectifs du DUC - Taux d'étudiants**

SECTION	EFFECTIFS		NBRE D'ETUDIANTS		POURCENTAGE		% par rapport à l'effectif total
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Football	35	-	3	-	8%	-	8%
Basket-ball	23	24	8	4	34%	16%	25%
Handball	40	24	11	6	28%	25%	26%
Volley-ball	29	27	17	9	58%	62%	46%
Athlétisme	35	10	16	5	45%	50%	47%
Arts Martiaux	17	5	14	4	82%	80%	81%
TOTAL	179	90	69	28	38%	40%	36%

**Description :**

D'une manière générale, on note que les étudiants ne sont pas très représentatifs au niveau du DUC (36 %). Cependant, ce taux de représentativité est plus ou moins variable selon les disciplines (exemple 8 % au foot-ball et 81 % aux arts martiaux). Mais il est sensiblement égal selon le sexe (38 %) chez les garçons contre 40 % chez les filles). Nous noterons ici que faute de statistiques, nous n'avons pas pu recueillir d'informations chiffrées concernant les autres sections.

## II - ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

L'analyse des résultats de notre questionnaire permet de dire que les étudiants s'adonnent très peu au sport de compétition avec seulement un taux de 17% . Ce que confirme du reste le faible nombre d'étudiants licenciés en UASSU soit 712 ( tableau I) comparé à l'effectif total des étudiants (environ 21.000).

Les principales activités physiques des étudiants sont plutôt le sport de maintien et d'entretien de la santé ( Jogging, Gymnastique hygiénique, musculation légère ) soit 46% ; et le sport de loisir (particulièrement le football ) soit 37% ( Tableau II ) .

Ces statistiques s'expliqueraient pour plusieurs raisons liées à certaines composantes de la pratique du sport au sein de l'espace universitaire et qui seraient susceptibles de déterminer la nature de la pratique de tel ou tel autre sport .

C'est ainsi que le faible taux de pratique du sport de compétition relèverait essentiellement d'un « manque de temps » chez les étudiants (36% ) et de la « non prise en compte de la pratique des APS dans le cursus universitaire » ( 48% ) : (Tableau VII ) .

Le facteur « manque de temps » est toutefois plus marqué au niveau des facultés (38% ) . En effet , la plupart des étudiants des facultés soutiennent que les programmes sont vastes et que les conditions dans lesquelles les enseignements leurs sont dispensés les obligent à de constantes recherches bibliographiques après leurs heures de cours .

C'est ainsi que si 46% des étudiants s'adonnent souvent au sport, seulement 31% le pratique régulièrement alors que 23% font rarement du sport (Tableau VI ) . Par ailleurs, le fait que les étudiants soient souvent obligés de suivre les cours jusqu'en début de soirée (19 heures - 20 heures ) constitue un handicap temporel à la pratique du sport de compétition dans un espace universitaire où les infrastructures sportives pour abriter des séances d'entraînements ou des rencontres semi-nocturnes font défaut: ( terrains mal éclairés ) .

Il convient aussi de souligner que l'organisation des travaux dirigés ( T.D ) , des contrôles ou des cours les mercredi et samedi après midi empêchent souvent les étudiants à prendre part aux rencontres du championnat universitaire inter - facultés .

Par contre au niveau des Ecoles Nationales le «manque de temps» est moins perceptible (25% ) puisque les enseignements sont moins généraux, et les conditions pédagogiques plus favorables; ce qui assouplit quelque peu les emplois du temps (Tableau VII ) .

Ceci expliquerait d'ailleurs que les étudiants des écoles Nationales s'adonnent plus que ceux des facultés au sport de compétition à travers plus particulièrement le championnat universitaire (Tableau récap. I )

Autre facteur qui pourrait expliquer ce faible taux des étudiants au niveau du sport de compétition est la compréhension qu'ils ont du sport . En effet, seulement 42% des étudiants pensent que le sport est un « moyen de formation de l'homme »( Tableau VIII ) .

Ainsi , le fait que les étudiants perdent souvent de vue le caractère éducatif du sport de compétition les amène quelque peu à le délaisser au profit du sport d'entretien de la santé ou du sport de loisir .

Cependant, il convient de relativiser ce faible taux de pratique du sport de compétition car celui-ci est plus ou moins marqué suivant certaines caractéristiques de la population estudiantine .

En effet, s'il apparaît que la variable « Age » ( Tableau II ) n'est pas déterminante dans la pratique ou non du sport de compétition ; tel n'est pas le cas pour les variables Sexe - Structures d'enseignement - Niveau d'études ) : ( Tableau III et IV ) .

A cet effet ,il est à relever l'absence notoire des étudiants de troisième cycle ( 1% ) mais aussi des étudiantes ( 3% )dans la pratique du sport de compétition .

Dans le premier cas ce serait surtout parce que les étudiants de troisième cycle sont souvent absorbés par des recherches ou des stages; ce qui fait qu'ils sont généralement en marge des manifestations sportives de l'université .

Dans le second cas, cela tiendrait d'une part au désintéressement total des étudiantes à la compétition ( 4% des licenciés en UASSU ) Tableau I; et d'autre part à l'absence d'initiative de la part des responsables du sport universitaire pour inciter les étudiantes à la compétition .

En effet, aucune action n'est menée dans ce sens malgré l'existence d'un terrain de Basketball au niveau de la cité universitaire des filles .

Par ailleurs et comme nous l'avons déjà souligné; le taux de pratique du sport de compétition est nettement plus élevé au niveau des Ecoles Nationales ( 25% ) qu'au niveau des facultés ( 15% ) (Tableau IV ); ceci pour des raisons déjà évoquées plus haut .

Ce constat se trouve au fait confirmé par les données relatives aux effectifs des licenciés en UASSU.

En effet , 59% des licenciés sont des étudiants des Ecoles Nationales contre 41% pour les facultés.

Contrairement au Sport de compétition, le Sport de maintien et d'entretien de la santé enregistre un taux assez élevé d'étudiants qui s'y adonnent ( 46% ) . Les raisons de ce choix seraient essentiellement liées d'une part aux conditions d'environnement ( proximité de la corniche ouest avec son parcours sportif ) qui offrent aux résidents des cités universitaires un cadre plus ou moins propice à la pratique d'activités physiques et sportives pour entretenir une bonne santé.

D'autre part ce choix relèverait également de la disponibilité de deux salles de musculation au campus social au niveau desquelles certains étudiants préfèrent aller tonifier un peu plus leurs muscles.

Seulement la pratique de ce sport est surtout propre à une certaine tranche d'âge de la population estudiantine en l'occurrence les étudiants âgés de 26 ans et plus avec un taux de 57% (Tableau II ) .

Mais il convient de noter à ce niveau la prédominance des étudiantes ( 97% ) et des étudiants de troisième cycle ( 56% ) .

Pour les étudiantes, la raison principale du choix de ce sport serait liée à la monotonie de la vie à la cité Aline Sitoe Diatta où aucune activité sportive de loisir ne se

tient . Ce qui expliquerait d'ailleurs le taux nul d'étudiantes qui s'adonnent au sport de loisir ( Tableau III ).

Mais aussi, ce fort taux de pratique du sport d'entretien de la santé observé au niveau des étudiantes serait lié en grande partie à l'ouverture d'une salle de gymnastique d'hygiène à la cité des filles et tenue par Mlle Anta GUEYE étudiante en licence à l'INSEPS.

Autre facteur de taille qui pourrait justifier le taux assez important de 46% des étudiants s'adonnant au sport d'entretien de la santé; est la signification qu'ils donnent au sport .

En effet 60% des étudiants jugent que le sport est un « facteur d'amélioration de la santé physique et intellectuelle » . Ceci serait sans doute pour beaucoup dans leur choix de la pratique de ce sport .

Cependant nous précisons simplement que les étudiants des facultés constituent la grande majorité des pratiquants du sport d'entretien ( 49% ) contre 30% au niveau des Ecoles Nationales; ceci pour des raisons évoquées précédemment.

A l'image du sport d'entretien de la santé, on note un taux assez élevé d'étudiants qui s'adonnent au sport de loisir soit 37%.

Les raisons de ce taux assez significatif relèveraient surtout de l'organisation régulière de rencontres amicales ( inter - pavillons, inter couloirs ) initiée par les étudiants eux mêmes .

C'est ainsi que, les espaces libres entre les pavillons du campus social sont transformés en aires de jeu où se déroulent chaque soir des rencontres de football.

Il faut également souligner l'existence de quelles infrastructures sportives telles que : les terrains de football, de basket-ball, de handball et de volley-ball ainsi que les cours de tennis au niveau des cités universitaires.

Cependant il est à déplorer le monopole des terrains du campus par le DUC qui est pourtant une association de droit privé ayant des objectifs quelque peu contraires à la philosophie et aux principes du sport universitaire.

Par ailleurs, le fait que les étudiants âgés de 25 ans et moins qui au fait constitueraient 75% de la population estudiantine s'adonnent fort souvent au sport de loisir ( 40% ) justifierait en grande partie le taux assez élevé de la pratique de ce sport.

Toutefois, il convient de remarquer que ce taux aurait été plus important si nos estimations n'avaient pas pris en compte les étudiantes qui, du reste ne pratiquent nullement le sport de loisir.

En effet, le taux de pratique de ce sport chez les étudiants est de 48% ce qui est de loin plus important que le taux de 37% observé.

Mais, il faut remarquer à ce niveau que les étudiants des Ecoles Nationales s'adonnent plus que ceux des facultés au sport de loisir en raison certainement de l'existence d'infrastructures sportives au niveau de la plupart de celles ci, mais et surtout parce que les étudiants des écoles nationales disposeraient de plus de temps .

Autre facteur non moins déterminant dans le choix de la pratique du sport de loisir à l'université se trouverait être la compréhension que les étudiants ont du sport, d'autant plus que 51% d'entre eux considèrent que le sport est un « loisir sain » .

La grande tendance des étudiants à la pratique du sport de loisir serait essentiellement liée à leurs conditions de vie mais surtout d'étude au sein de l'université .

Ils trouveraient ainsi dans le sport le moyen de libérer leur esprit et de lutter contre le stress que crée la monotonie de la vie au niveau des cités universitaires;

Au delà de toutes les raisons qui pourraient expliquer le choix des étudiants dans la pratique, que ce soit du sport de compétition, d'entretien de la santé ou de loisir; ce serait avant tout, les textes régissant la pratique des APS dans l'enseignement supérieur qui seraient inadéquats aux réalités présentes de l'université.

En effet c'est tout un ensemble d'handicaps liés d'une part aux effectifs pléthoriques des facultés qui rendent quasi impossible le respect de la demi-journée réservée par faculté, à la pratique des APS conformément à l'article 4 du décret n° 73- 896 du 1 oct. 1973.

D'autre part ajouté à ce facteur limitant l'insuffisance d'infrastructures sportives et de matériels pédagogiques adéquats; force est de reconnaître que les réalités socio-pédagogiques de l'université de nos jours, sont loin de favoriser une application pratique des dispositions législatives visant le développement du sport dans l'enseignement supérieur au Sénégal.

Pour tout dire, les conditions de vie et d'étude au sein de l'espace universitaire Cheikh Anta DIOP ne permettent pas toujours une adhésion massive des étudiants au sport de compétition.

Cependant il existerait une raison de plus à cet état de fait et qui serait inhérente d'une part à l'orientation et d'autre à l'organisation mêmes du sport à l'université.

En effet l'organisation de la pratique du sport de compétition est quelque peu restrictive puisque le championnat universitaire ne se déroule effectivement que dans deux disciplines : le football et le basket-ball. Ce qui du reste ne serait pas de nature à intéresser un grand nombre d'étudiants afin de donner au championnat universitaire le caractère populaire dont il devrait jouir au sein de l'université .

D'autre part, au delà de cette insuffisance organisationnelle; c'est l'orientation même du sport à l'université qui serait telle qu'elle n'inciterait pas les étudiants à la compétition et particulièrement au sport d'élite.

Au fait remarquons que si l'objectif majeur du sport de compétition dans l'enseignement supérieur est de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive universitaire, il paraît tout à fait paradoxal que le sport de haute compétition y soit géré par un organisme privé autonome vis à vis de l'université.

Il faut reconnaître en tout état de fait que le caractère privé du DUC va en quelque sorte à l'encontre de l'esprit du sport universitaire qui se veut un « sport par et pour les étudiants».

Or le DUC qui est un club de championnat national de première division se soucie naturellement moins de l'épanouissement des étudiants que des moyens qu'il doit mettre en oeuvre pour être plus performant .

Et même s'il existe un semblant de collaboration entre le Service des Activités Physiques et du Sport ( SAPS ) de l'université et le DUC afin de permettre un transfert des étudiants les plus talentueux au niveau des équipes du DUC; il reste toutefois que la prise en charge sociale et pédagogique de ces derniers ne serait pas toujours assurée . Ce qui amène les étudiants à délaisser la haute compétition pour se consacrer uniquement à leurs études; ceci à juste titre d'autant plus que celle-ci ne leur procure aucun avantage dans leur cursus universitaire.

C'est du reste, pour toutes ces raisons qu'on note un très faible taux d'adhésion des étudiants au DUC ( tableau IX ) .

Ainsi seulement 25% des étudiants seraient des sympathisants du DUC; cela pour deux raisons essentielles:

- d'une part du fait de l'appellation de club universitaire dont se réclame le DUC et d'autre part lié aux performances des « Duchesses » au basket-ball.
- d'autre part, au plan de la pratique, uniquement 4 % des étudiants sont licenciés au DUC.

Cependant 37% des étudiants désireraient s'impliquer dans la vie du club mais malheureusement, il ne se reconnaissent pas toujours à travers le DUC du fait de l'absence systématique de liens entre le sport de haute compétition et la vie universitaire; ce qui expliquerait par ailleurs que 18% des étudiants ne soient pas du tout intéressés par des activités du DUC.

Pour nous résumer disons tout simplement que l'orientation et l'organisation du sport à l'université n'incitent pas les étudiants à la pratique du sport de compétition encore moins à celui de haut niveau .

## **CHAPITRE IV : POUR UN MEILLEUR DEVENIR DU SPORT DE COMPETITION A L'UNIVERSITE**

### **INTRODUCTION**

Dans le chapitre précédent, nous avons essayé de justifier le faible niveau de représentativité des étudiants au sein du DUC.

Nous avons ainsi abouti à deux conclusions principales à savoir d'une part que les conditions de vie et d'étude au sein de l'espace universitaire ne permettaient pas une adhésion massive des étudiants au sport de compétition; et d'autre part que l'orientation et l'organisation du sport à l'université n'incitaient pas les étudiants à la compétition encore moins à celle de haut niveau.

Mais notre objectif n'étant pas seulement de donner des raisons explicatives à cet état de fait, nous nous proposons dans ce présent chapitre de faire quelques suggestions dans la perspective d'une meilleure intégration du sport de compétition dans l'enseignement supérieur au Sénégal .

### **I ORGANISATION AU NIVEAU NATIONAL**

Dans l'optique d'un développement du sport d'élite, il convient de noter que la gestion du sport universitaire par l'UASSU ne serait plus de nature à favoriser l'évolution positive de celui ci .

En effet, l'objectif assigné au sport de compétition à l'université ainsi que l'importance croissante des effectifs des étudiants, nécessitent de nos jours une dissociation du sport universitaire de celui scolaire .

A cet effet la création d'une Fédération Sénégalaise du Sport Universitaire ( FSSU ) nous paraît tout à fait judicieuse afin que le sport de compétition puisse jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans l'enseignement supérieur .

#### **1. Organisation de la FSSU**

La Fédération Sénégalaise du Sport Universitaire réunirait l'ensemble des associations sportives des différentes universités et Ecoles Nationales Supérieures du Sénégal.

La FSSU serait affiliée à la FISU.

Elle serait chargée de la gestion du sport dans l'enseignement supérieur Sénégalais . La FSSU assurerait également la représentation du Sénégal aux compétitions ( jeux et championnats ) sportives universitaires continentales et mondiales.

Les actions de la FSSU seraient assurées par ses structures qui couvreraient entre autres:

**Le Conseil d'Administration National** : il serait l'organe de gestion de la FSSU dont il définirait la politique générale.

Ses membres seraient élus pour une durée de 2 ans par les représentants des associations affiliées, réunis en Assemblée Générale .

Le Conseil d'Administration serait composé au moins :

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un secrétaire général
- d'un représentant de chaque Association membre .

Chaque Association ne pourrait avoir plus d'un représentant au niveau du conseil d'administration .

Le C.A se réunirait au moins une fois par an sur convocation de son président ou à la demande des 2/3 de ses membres .

**L'Assemblée Générale** :elle serait l'organe suprême de la FSSU .

L'A.G. serait constituée des délégués des membres effectifs de la dite Fédération .

Elle se tiendrait au début de chaque année universitaire et aurait entre autres missions :

- l'élection des membres des différents organes de la FSSU
- l'approbation de la politique générale définie par le C.A
- l'adoption du budget de la FSSU
- la fixation de la cotisation des Associations membres
- l'adoption de nouveaux membres

**Le Secrétariat Administratif** : il serait chargé du fonctionnement administratif et de la mise en oeuvre de la politique sportive de la FSSU .

Le secrétariat administratif de la Fédération serait sous la direction d'un secrétaire général / trésorier .

Il aurait en charge de veiller particulièrement au respect des décisions issues de l'A.G .

Le secrétariat administratif établirait également un réseau de coopérations entre la FSSU et différents organismes tels que :

- le ministère de l'éducation nationale
- les Fédérations Sportives Nationales
- le Comité National Olympique Sénégalais etc...

### **Les Associations Membres**

Les membres de droit de la FSSU seraient les Associations sportives des Facultés ou U.E.R des Universités ; et celles des Ecoles Nationales Supérieures.

Ces Associations constitueraient les cellules de base de la Fédération et seraient dotées d'une large autonomie dans la gestion de leurs affaires propres.



## **2 - Fonctionnement de la FSSU**

Afin d'assurer pleinement sa mission, la FSSU devrait régler un certain nombre de préalables et se doter de moyens financiers , infrastructurels et humains suffisants à la dimension de ses ambitions.

Au plan de l'orientation et de l'organisation du sport de compétition à l'université, la FSSU oeuvrerait dans le sens de faire prévaloir la plus noble des fonctions du sport : celle Educative.

Pour ce faire, elle mettrait l'accent sur la revalorisation du championnat universitaire.

Au plan des moyens financiers, il serait impératif que la FSSU bénéficie d'un soutien constant des pouvoirs publics.

La FSSU au même titre que toutes les autres fédérations devrait jouir de l'aide accordée par le MJS à tous les organismes de développement du sport dans notre pays. Mais également du fait que la FSSU aurait ses racines dans l'enseignement supérieur, il serait souhaitable que le M.E.N puisse lui allouer une subvention.

Pour nous résumer disons que la FSSU devrait être dotée d'un budget de fonctionnement qui lui permettrait de mener à bien ses activités et d'assurer une organisation régulière de différentes manifestations sportives.

Toutefois, la FSSU devrait par la cotisation de ses membres et par ses activités générer des recettes propres.

Au plan des moyens infrastructurels, le MJS en collaboration avec le MEN agirait dans le sens de la construction ou de la réhabilitation d'infrastructures adéquates dans tous les établissements d'enseignement supérieur au Sénégal. A ce propos, chaque université serait dotée d'un stade avec au minimum un terrain de football - une piste d'athlétisme (qui soit au ( moins praticable) et un terrain multifonctionnel avec des aires de jeu de Basket-ball - Handball - Volley-ball.

Ce stade abriterait aussi les différentes rencontres sportives.

Au plan des ressources humaines, il convient de souligner que le rattachement de l'INSEPS à l'Université devrait être d'un grand intérêt pour le sport étudiant.

En effet, les techniciens de l'INSEPS constitueraient un appui considérable pour la FSSU dans l'élaboration et l'exécution de ses plans d'actions.

## **3 - Activités de la FSSU**

Elle devraient être principalement de deux sortes : d'abord, la FSSU assurerait l'organisation d'un championnat du Sénégal universitaire dans différentes disciplines (football, handball, volley-ball, basket-ball, athlétisme etc).

Parallèlement à ce championnat, la FSSU Organiserait diverses autres rencontres sportives (coupes par exemple) qui se dérouleraient au niveau régional, inter-régional et national .

Ensuite la FSSU prendrait en charge la préparation et l'entraînement des équipes universitaires devant représenter le Sénégal aux Jeux universitaires continentaux et mondiaux.

### **3.1 - Le Championnat du Sénégal Universitaire**

Ce championnat serait en quelque sorte la résultante des championnats régionaux universitaires qui se dérouleraient au niveau de chaque université.

Dans chaque sport d'équipe, le championnat national opposerait les équipes championnes de chaque université.

Ces équipes joueraient les phases finales suivant une forme qui serait adoptée (aller-simple, aller et retour etc.).

A l'issue de ces phases finales l'équipe vainqueur serait sacrée championne nationale.

Dans chaque sport individuel, suivant les modalités de qualification qui seraient établies, les champions régionaux se retrouveraient pour les phases finales qui consacraient les champions nationaux.

Au terme de ce championnat, les équipes championnes nationales ainsi que les champions nationaux dans les sports individuels bénéficieraient, dans la limite des moyens de la FSSU d'une bonne préparation en vue d'une représentation honorable de notre pays aux Jeux et championnats universitaires continentaux et mondiaux.

## **II - ORGANISATION AU NIVEAU REGIONAL**

Au niveau de chaque université, un Service des Activités Physiques et Sportives (S.A.P.S) serait chargé de la gestion interne du sport.

Le S.A.P.S serait sous la direction d'un secrétaire général chargé du fonctionnement administratif du service et de la coordination des activités physiques au niveau de l'université.

Le secrétaire Général devrait être épaulé par toute une équipe composée essentiellement d'enseignants d'E.P.S qui seraient affectés au niveau de chaque faculté, UER et Ecoles Nationales afin d'y assurer l'encadrement des pratiquants dans les différents sports.

Le S.A.P.S aurait entre autres missions principalement l'organisation d'un championnat régional universitaire.

Ainsi, pour assurer l'organisation de ses activités, le S.A.P.S devrait bénéficier d'une subvention consistante de la part des instances universitaires (Rectorat, Service des Oeuvres Universitaires).

### **1 - Le Championnat Régional Universitaire**

Au niveau de chaque université se déroulerait un championnat régional dans différents sports.

L'organisation de ce championnat relèverait de la responsabilité du S.A.P.S.

Le championnat régional opposerait les Associations membres de la FSSU.

Il aurait pour but de désigner dans chaque sport les champions régionaux devant participer aux phases finales nationales.

### III - ORGANISATION AU NIVEAU DE L'ASSOCIATION

Chaque Association membre de la FSSU serait autonome et administrée par un bureau composé au moins :

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un secrétaire général
- d'un trésorier
- d'un technicien en la personne de l'enseignant d'EPS chargé de l'encadrement des pratiquants au niveau de l'Association.

Ce bureau serait l'interlocuteur direct de la FSSU et du S.A.P.S d'une part ; et d'autre part des autorités universitaires.

Par ailleurs, afin d'assurer la participation de ses équipes aux différentes manifestations sportives, l'Association devrait bénéficier d'une subvention de sa propre faculté ou Ecole nationale pour mener ses activités et se doter d'un minimum d'équipements sportifs (ballons, maillots, flottants).

Notons à ce niveau que les étudiants joueraient une part active dans la vie de l'Association. De leur engagement au service de la cause du sport universitaire dépendrait la réussite de toute cette entreprise.

En conclusion, à ce chapitre, nous osons croire qu'avec une volonté affirmée des autorités universitaires et le soutien de l'Etat, tous les espoirs seraient permis de voir, dans un avenir proche, le sport jouir pleinement de la place qui devrait être la sienne dans l'enseignement supérieur sénégalais.

## CONCLUSION

Nous sommes au terme de notre étude qu'il nous faut à présent conclure.

Nous avons en effet tout au long de ce travail tenté de cerner la problématique du sport de compétition à l'université à travers une approche de la représentativité des étudiants au sein du DUC.

Pour ce faire, nous avons d'abord essayé de montrer le rayonnement universel du mouvement sportif qui apparaît comme un véritable phénomène social des temps modernes et étendrait son influence à tous les domaines de la vie communautaire.

Ensuite, nous avons tenté de montrer la spécificité et l'originalité du sport universitaire dont les fondements éducatifs en ont fait dans plusieurs pays un des piliers du système d'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, nous avons essayé de montrer que notre pays n'est pas en reste ; du moins dans le principe.

Cependant, il nous est apparu que les objectifs assignés au sport dans l'enseignement supérieur au Sénégal ne trouvent pas toujours une application pratique à l'université ; particulièrement en ce qui concerne le sport d'élite.

En effet, les résultats de notre étude ont permis de conclure que les conditions socio-pédagogiques d'une part et d'autres part l'orientation et l'organisation du sport de compétition à l'université n'incitent pas les étudiants à la pratique du sport d'élite ; d'où une des raisons de leur quasi absence au sein du D.U.C.

Enfin, nous avons, au regard des objectifs assignés au sport à l'université, avancé quelques suggestions en vue d'un meilleur devenir du sport d'élite dans l'enseignement supérieur.

C'est ainsi que nous avons estimé que l'intégration de la compétition à la vie estudiantine au Sénégal devrait passer par un certain nombre de préalables et de moyens à savoir :

- la création d'une Fédération Nationale du sport universitaire chargée de la gestion du sport dans l'enseignement supérieur ;
- la dotation du sport universitaire de moyens infrastructurels, financiers et humains suffisants à la dimension de ses ambitions ;
- une prise en compte effective du sport dans le cursus universitaire par une application réelle des dispositions législatives régissant la pratique du sport dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, par cette présente étude nous entendons apporter notre modeste contribution dans la recherche des voies et moyens pour un meilleur développement du sport d'élite à l'université dans notre pays.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## **OUVRAGES**

- Bouet M. **Signification du sport**, 5<sup>e</sup> Edition - Paris : Editions universitaires, 1968 - 670 p.

- Mialaret G. **Introduction à la pédagogie**, Presses Universitaires de France Octobre 1973

## **AUTRES DOCUMENTS**

- Loi N° 84 - 59 portant charte du sport au Sénégal

- Monographie présentée par Monsieur Babil KAGNI, **Sport Scolaire et Universitaire au Sénégal**, Juin 1984

- Mémoire présenté par Monsieur Abdoul Wahib KANE, **Sport/Education pour un meilleur devenir au Sénégal 1982 - 83**

- **Le Sport Universitaire**, Revue EPS n° 223, Mai - Juin 1990 p. 29

- **Fédération Internationale Sport Universitaire**, Revue bimensuelle, Année 1995

**ANNEXE**

**Q U E S T I O N N A I R E**

-----

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche universitaire. Dans cette perspective nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions qui vous y sont posées.

Tous nos remerciements pour votre franche collaboration.

Veillez bien cocher la ou les case(s) vous concernant.

1.- Age : ----- ans

2.- Sexe : Masculin (    )                      Féminin (    )

3.- Lieu de résidence :

Cité universitaire (    )              Location en ville (    )

Chez des parents (    )

4.- Dans quelle structure d'enseignement êtes-vous ?

Faculté (    )              Institut (    )                      École (    )

La spécialité à préciser : -----  
-----

5.- Quel cycle faites-vous ?

Premier (    )              Deuxième (    )                      Troisième (    )

6.- Avez-vous d'autres activités en dehors de celles académiques ?

Oui (    )                                      Non (    )

Si oui lesquelles :-----  
-----

7.- Quel sport pratiquez-vous ? -----

a) Pratiquez-vous ce sport pour :

Le maintien et l'entretien de votre santé (\_\_\_)

Le loisir (\_\_\_)

La compétition (\_\_\_)

b) Pratiquez-vous ce sport :

- au moins une fois tous les deux jours (\_\_\_)

- une à deux fois par semaine (\_\_\_)

- au plus une fois par quinzaine (\_\_\_)

c) Dans quel cadre pratiquez-vous ce sport ?

En championnat national civil (\_\_\_)

En UASSU (\_\_\_)

En championnat universitaire (\_\_\_)

Entre amis (\_\_\_)

8.- Selon vous quels sont les obstacles à la pratique du sport de compétition à l'université ?

Le manque de temps (\_\_\_)

Le manque de moyens (\_\_\_)

Autres raisons à préciser : -----

-----

9.- Le sport est-il pour vous :

Un facteur d'amélioration de la santé physique et intellectuelle (\_\_\_)

Un moyen de formation de l'homme (\_\_\_)

Un loisir sain (\_\_\_)

10.- Selon vous les conditions de vie et d'étude au sein de l'espace universitaire permettent-elles ou mieux incitent-elles à la pratique du sport ?

Si oui précisez en quoi ? -----

-----

.../...





15.- Quelles activités du DUC suivez-vous ?

Les activités de la section de : -----

Toutes les activités sportives (\_\_\_)

Les activités culturelles et sociales (\_\_\_)

Aucune (\_\_\_) dites pourquoi : -----

-----  
-----

16.- Participez-vous aux réunions du DUC ?

Toujours (\_\_\_)

Souvent (\_\_\_)

Nous y somme pas conviées (\_\_\_)

Jamais (\_\_\_)

